

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vendredi 22 décembre 2023

-:-

Le vendredi 22 décembre 2023, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis dans le nouvel hémicycle, au 123 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre.

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez prendre place, je demande à notre secrétaire de séance, Monsieur Xabi Elizagoyen, de bien vouloir procéder à l'appel.

Sont présents : MM. Adjroud, Baguet, Mmes Barthélémy-Ruiz, Bécart, Bedin, MM. Benarafa, Berdoati, Mme Bergerol, M. Boudy, Mmes Bourg, Brobecker, Caullery, Charoy, Cillières, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mmes Fischer, Fourcade, MM. Franchi, Fromantin, Mmes Genthon, Godin, MM. Guilcher, Jarry, Lam, Larghero, Mmes Lederman, Léandri, Limoge, Mouaddine, M. Ouzoulias, Mmes Pitrou, Pottier-Dumas, MM. Révillon, de la Roncière, Senant, Siffredi, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire, M. Weiss.

Sont représentés : Mme le Moal, pouvoir à Mme Tilly
M. Muzeau, pouvoir à M. Siffredi

M. le Président.- Merci, Monsieur le secrétaire de séance.

APPROBATION DES DÉBATS DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU
20 OCTOBRE 2023

Vous avez eu connaissance du procès-verbal des débats de notre séance publique précédente.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Il n'y en a pas.

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention.

Le procès-verbal du 20 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 23.214 – Création d'une société d'économie mixte locale de l'énergie.

Le premier rapport : il s'agit de la création d'une société d'économiste mixte locale de l'énergie.

Mes chers collègues, par la délibération qui vous est présentée ce matin, dans le prolongement de l'engagement de notre collectivité en faveur de la transition écologique, je vous propose d'acter le principe de la création d'un opérateur départemental consacré au développement des énergies renouvelables dans les Hauts-de-Seine qui verra le jour dans les tout premiers mois de 2024.

Le travail que nous avons engagé sur ce sujet depuis plusieurs mois trouve son origine dans un constat : aujourd'hui, la compétence énergie est dispersée entre plusieurs échelles territoriales avec un rôle prépondérant attribué aux Communes, et malgré les nombreux documents de planification qui existent – ou sans doute à cause de ces nombreux plans –, que ce soit au niveau de l'État, de la Région, de la Métropole ou des Établissements publics territoriaux, force est de constater que nous ne disposons pas d'une vision

d'ensemble nécessaire pour déployer une véritable stratégie à même d'accélérer la transition écologique.

Moins de 3 % de l'énergie consommée sur le territoire alto-séquanais est actuellement produite à partir d'énergies renouvelables et des récupérations locales et des pistes d'amélioration existent, notamment dans le développement et le verdissement des réseaux de chaleur et de froid, ainsi que dans la production d'électricité décarbonée.

Or, dans l'organisation actuelle, les initiatives se développent avant tout dans une logique communale et l'accès à la ressource fait l'objet d'une insuffisance de coordination qui ne favorise pas l'émergence de projets cohérents et complémentaires.

On le voit de façon flagrante dans le domaine de la géothermie, où les projets se multiplient. L'exploitation d'une gélule pour développer un réseau de chaleur dans une commune peut empêcher la Commune voisine de développer le sien.

En outre, on constate que l'exploitation des nappes les plus rentables, le Dogger, offrant des températures suffisamment hautes pour minimiser des systèmes secondaires de chauffe, arrivent presque à saturation dans notre département.

Dans ce contexte, l'échelon départemental apparaît comme le niveau le plus adapté pour, à la fois, définir un plan de développement cohérent et partagé et assurer sa mise en œuvre dans des délais rapides.

L'échelon de la Commune ou de l'EPT ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble, comme en témoignent les difficultés rencontrées actuellement. L'échelon métropolitain, quant à lui, compte tenu de l'ampleur du territoire qu'il couvre et de la diversité des problématiques auxquelles il est confronté, compromettrait assurément les chances d'une mise en œuvre opérationnelle rapide.

La légitimité du Département à se positionner sur cet enjeu s'appuie sur trois facteurs principaux :

- la solidité du couple historique que nous formons avec les Communes tout d'abord ;
- ensuite, la compétence du Département en matière de lutte contre la précarité énergétique et son rôle de chef de file des solidarités, qui justifie son engagement dans la mise en place d'outils garantissant un accès à une énergie propre, au coût optimisé et moins sensible aux évolutions du marché ;

- enfin, la capacité d'investissement de notre collectivité, qui lui permet de participer au financement des opérations et de promouvoir l'innovation et les expérimentations sur son territoire pour développer un véritable mix énergétique, avec la géothermie, le photovoltaïque, la méthanisation, la chaleur fatale ou encore des solutions émergentes en matière d'éoliennes.

C'est dans cet esprit que je vous propose la création d'une société d'économie mixte locale en énergies renouvelables et de récupération, dont nous serons appelés à approuver les statuts dans les prochaines semaines. L'actionnariat de cette SEM associera aux côtés du Département des Communes, un syndicat d'énergie, le SIGEIF, la Banque des Territoires, ainsi que d'autres partenaires privés, pour assurer son assise financière et sa capacité à investir.

Elle constituera ainsi à la fois :

- un outil stratégique de définition et de pilotage de l'ambition des Hauts-de-Seine pour accélérer la transition énergétique ;
- un outil opérationnel de financement et de déploiement de cette stratégie au profit des Communes et de nos concitoyens ;
- et enfin un outil d'accompagnement et de conseil pour les Communes et les acteurs du territoire dans les domaines des énergies renouvelables.

Afin de définir le cadre d'intervention de cet opérateur et d'assurer la coordination des projets, notre Département a d'ores et déjà engagé avec tous les partenaires impliqués un schéma d'élaboration d'un schéma directeur actualisé des énergies renouvelables, en ciblant dans un premier temps les réseaux de chaleur et de froid sur le territoire. Ce schéma nous permettra de construire un véritable projet collectif, de consolider les projets arrivés à maturité et de programmer les futurs développements sur le moyen terme.

Sur le volet solaire, nous avons mené une étude potentielle d'équipement du patrimoine départemental qui a permis d'identifier cinquante-quatre bâtiments où le potentiel est avéré. Il s'agit là d'une première étape et d'autres études seront conduites en lien avec les Communes ou notre bailleur départemental Hauts-de-Seine Habitat pour utiliser le plus largement possible le potentiel photovoltaïque de notre territoire.

Vous le voyez, dès que cette SEM sera créée, elle pourra très rapidement engager des projets concrets dans l'intérêt de nos concitoyens, car c'est bien là la finalité que je fixe à cet opérateur départemental : permettre de mettre en œuvre des solutions vertueuses pour toutes les Communes et tous les habitants, en assurant un contrôle du prix de sortie de l'énergie pour l'utilisateur et, si possible, harmoniser à l'échelle du territoire départemental.

Voilà les explications que je voulais vous donner brièvement pour la création de cette société d'économie mixte.

J'ai deux inscrits : Messieurs Timotéo et Datcharry. Je ne sais pas qui veut commencer... Alors, je vais décider : Monsieur Datcharry.

M. Datcharry.- C'est bon, on a décidé, c'est moi. (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Monsieur le Président, chers collègues, l'énergie est au cœur du défi climatique. Nous devons mettre fin à notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles et investir massivement dans d'autres sources d'énergie qui soient propres, accessibles, abordables, durables et fiables. C'est un travail immense qui nous attend et nous pensons qu'il doit être impulsé, planifié et largement financé en premier lieu par l'État.

Il est essentiel que la recherche, la production et la distribution d'énergie restent sous maîtrise publique, qui est seule capable de supporter les investissements lourds dans ces nouvelles filières, de réguler les tarifs et de mettre en œuvre la péréquation territoriale. Cet enjeu de l'égalité entre les territoires, et par-là même entre leurs usagers, est fondamental.

Nous devons rester vigilants à ce que la question énergétique ne soit pas livrée aux seules mains du marché et des intérêts financiers, et c'est pour cela que nous sommes favorables à la création d'un grand pôle public national de l'énergie.

Pour autant, les collectivités peuvent et doivent soutenir le développement des énergies renouvelables. Vous proposez aujourd'hui d'engager notre Département dans cette action à travers la création d'une société d'économie mixte locale, dans la perspective d'une amélioration continue d'un mix énergétique plus vertueux, renouvelable et décarboné, ceci *via* notamment le développement et le renouvellement de réseaux de chaleur et de nouveaux dispositifs photovoltaïques en cohésion avec les territoires voisins. C'est une

avancée et un engagement significatif pour rendre notre Département plus vert. Nous approuvons et voterons donc pour le principe de cette SEM.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Datcharry.

Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, la planification écologique qui a été engagée par l'État français, notamment en matière de transition énergétique, s'appuie sur des objectifs que l'on identifie tous maintenant : diminution des émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030, neutralité carbone à atteindre en 2050 et bien d'autres objectifs encore.

Ce sont des objectifs ambitieux, d'autant que notre pays accuse un retard de production d'énergies renouvelables au regard de ses propres objectifs. En effet, les énergies renouvelables ne représentaient, en fin d'année dernière, qu'à peine 19 % de la consommation finale brute d'énergie, une part plus faible qu'ailleurs en Europe et en deçà de l'objectif que l'État s'était lui-même fixé en 2020 : 23 %.

Les urgences climatiques et énergétiques imposent donc, d'une part, que l'on aille plus vite sur ce terrain de la production et de la distribution d'énergies renouvelables, mais aussi d'énergies de récupération, qui sont des éléments clefs de la transition énergétique pour la croissance verte.

D'autre part, nous n'oublions pas que l'explosion et la volatilité du coût des énergies fossiles ont impacté fortement le pouvoir d'achat de nos concitoyens, tout comme celui de nos collectivités, et sur ces deux volets, il y a aujourd'hui une forte attente à l'égard des acteurs publics et des collectivités territoriales pour répondre au défi de la réduction de notre consommation énergétique, au développement des énergies décarbonées, mais aussi lutter contre une précarité énergétique qui frappe un nombre toujours plus important de ménages qui éprouvent des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires, soit en raison de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'habitat. Sur ce dernier point, évidemment, des actions doivent continuer à être menées pour améliorer la performance énergétique des logements.

La loi de mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables offre de nouvelles opportunités aux collectivités locales pour jouer, justement, un rôle important dans le développement des installations d'énergies renouvelables. Il faut évidemment s'en saisir, afin, d'une part, de remettre les élus et les territoires au centre du jeu et leur permettre d'effectuer les choix opportuns pour le développement économique et social de leur territoire ; il faut également s'en saisir afin d'ancrer durablement la puissance publique dans ce secteur d'activité de production d'énergies renouvelables en pleine expansion et qui ne doit pas être laissé au seul jeu du marché et des intérêts privés.

On a, par ailleurs, besoin – vous l'avez précisé tout à l'heure, Monsieur le Président – d'une fonction de coordination des initiatives locales, notamment en ce qui concerne les réseaux de chaleur, mais pas que, afin d'éviter que les Villes ne soient en constante concurrence pour l'exploitation de leur sous-sol. L'exemple sur ma ville et mon canton, à Montrouge-Malakoff, en est une triste caricature de ce point de vue.

Il nous semble que le projet de SEM locale de l'énergie qui nous est proposé ce matin vise donc ces objectifs ; c'est pourquoi nous voterons favorablement ce rapport, en espérant que vous pourrez également, le moment venu, associer les différents groupes de cette Assemblée à sa gouvernance.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Baguet souhaite également intervenir.

M. Baguet.- Merci, Monsieur le Président.

Merci pour les trois interventions précédentes. Vous avez fixé le cap, Monsieur le Président. Je crois qu'il faut rappeler ici à nos collègues que c'est une très belle et très grande initiative de notre Département, parce que face à la course aux multiples initiatives isolées, il est temps que notre Département apporte une réponse globale. On le voit, que ce soit dans la gestion de nos Communes, et je pense à nos quatre Communes qui ont reçu un courrier il y a un an et demi de la Ville de Paris nous excluant du dispositif CPCU, alors que nous avons, pour certains, un tiers ou la moitié de nos habitations qui sont fournies par cette chaleur de récupération du SYCTOM, ou que ce soit face à nos concitoyens ; je rappelle que 35 % des logements des Hauts-de-Seine ne seront plus louables en 2034.

Nous avons plus de cinquante mille appartements qui sont dans des conditions énergétiques extrêmement défavorables sur le département, et ce ne sont pas les initiatives locales individuelles qui permettront de répondre à ce défi d'ensemble.

Il existe un certain nombre de structures en France qui essaient de répondre plus ou moins bien à ces défis climatiques et à cette meilleure gestion énergétique. On a longuement étudié cette situation, on a consulté des cabinets spécialisés ; ce n'est pas si simple que cela, parce qu'en fonction des compétences diverses et variées qui relèvent du Département ou des Communes, la meilleure réponse juridique est la création d'une SEM à multiples entrées, qui permettra d'être un accompagnateur ou un moteur des initiatives municipales et également d'accompagner nos concitoyens face à cette transition énergétique.

C'est donc une très belle décision. Vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, un grand nombre de partenaires, bien sûr, sont prêts à nous accompagner dans cette initiative, mais il faut le faire rapidement. Il y a trop d'initiatives... On parle de création d'une structure au niveau de la Métropole du Grand Paris, on parle d'une structure nationale, qui a été évoquée par Monsieur Datcharry, on parle d'une structure régionale, on parle de plein de structures ; la meilleure dimension, c'est la proximité et l'efficacité, c'est le Département, on le sait tous, donc c'est une très belle initiative et je vous en remercie.

M. le Président.- Merci.

Vos interventions n'appellent pas beaucoup de réponses de ma part, puisque nous sommes unanimes sur ce point, si ce n'est pour Monsieur Timotéo : bien entendu, au sein de la société d'économie mixte, comme nous l'avons fait avec Citallios, il y aura une place pour l'Opposition, il n'y a pas de problème à ce sujet.

Pour reprendre les propos de Monsieur Datcharry : « impulser, planifier, financer », avant que l'État le fasse, on va commencer par le faire nous, cela s'appelle « la décentralisation ».

M. Jarry (hors micro).- Ce serait bien de consulter également les Communes.

M. le Président.- Non mais, Monsieur Jarry, une fois encore, il faut toujours que vous trouviez un coin pour vous faire plaisir. On ne va pas intervenir sur une Commune si elle ne le veut pas, c'est évident. Pour autant, si on veut planifier, et je reprends ce qu'a dit Monsieur Timotéo, on ne peut pas non plus accepter qu'une Commune, en exploitant toute seule dans son coin une gélule, empêche la Commune voisine d'avoir un jour de la géothermie ; sinon, ce n'est pas de la planification.

Donc notre 1^{er} objectif, c'est d'avoir un schéma départemental, pour essayer de desservir le plus grand nombre de nos concitoyens dans le plus de communes possible, et, bien entendu, lorsqu'on aura ce plan, on fera une réunion avec tous les maires pour savoir s'ils sont d'accord sur l'implantation des puits, pour définir les lieux où ils peuvent être implantés et on le fera avec eux, mais on ne peut pas non plus accepter qu'une Commune, du fait qu'elle agisse toute seule, ou même des opérateurs privés, qui ne demandent même rien aux Communes, compromettent les perspectives de développement sur d'autres communes. Il y a un exemple dans le sud du département, que Monsieur Larghero connaît bien, puisqu'il s'agit de Meudon, et pour ne pas citer la société, il s'agit d'Engie, qui a son propre puits, ses propres réseaux, qui lui appartiennent, qui va développer la géothermie sur Meudon. Mais la manière dont elle implante son puits et tire ses réseaux empêche, à ce stade, la commune voisine de Clamart d'avoir la géothermie, sauf à accepter les conditions d'Engie, qui ne sont pas les mêmes que celles qui ont été négociées avec Meudon. On ne peut pas accepter cela, parce qu'il me semble, Monsieur Jarry, que notre rôle d'élus est d'essayer autant que faire se peut que chacun de nos citoyens, où qu'il vive, puisse bénéficier des mêmes sources d'énergie au même prix. Ce sera un enjeu majeur d'essayer d'harmoniser les prix de l'énergie pour l'utilisateur, alors que les coûts pourront être différents en fonction des puits ou de la longueur des réseaux.

Si Nanterre ne veut pas de géothermie, il n'y en aura pas, on ne vous forcera pas, mais si vous voulez faire de la géothermie, on regardera pour que vous n'empêchiez pas les Villes autour d'en avoir ; c'est tout.

Je mets donc aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Rapport n° 23.215 – Compte-rendu sur les actions en justice.

Rapport 23.215 : il s'agit de compte-rendu sur des actions en justice.

Il s'agit de prendre acte.

Je n'ai pas d'intervenant.

Je mets donc aux voix le « prendre acte ».

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

FINANCES – BUDGET

**Rapport n° 23.209 – Ouverture anticipée des crédits d'investissement –
Exercice 2024.**

Rapport 23.209 : il s'agit de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2024 dans l'attente du vote du budget.

Il y a quatre délibérations.

La première délibération porte sur le budget départemental.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération porte sur le Centre maternel.

Même vote : unanimité.

La troisième délibération porte sur la Cité de l'Enfance.

Même vote : unanimité.

La quatrième délibération concerne la Pouponnière.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.210 – Référentiel M57 – Nouveau règlement budgétaire et financier.

Rapport 23.210 : il s'agit du nouveau règlement budgétaire et financier, conformément à la M57, qui apporte donc des modifications sur les présentations budgétaires.

Il y a deux délibérations.

Tout d'abord, l'adoption du référentiel de la M57.

Je la mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération, sur le nouveau règlement budgétaire et financier.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.211 – Convention tripartite d'objectifs et de moyens – FS2I et SPA.

Rapport 23.211 : il s'agit de la convention tripartite d'objectifs et de moyens entre le FS2I et la SPA.

Je n'ai pas d'intervenant.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.212 – Admissions en non-valeur et créances éteintes 2023.

Rapport 23.212 : il s'agit d'admissions en non-valeur et créances éteintes pour l'année 2023.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.213 – SAEML SOGARIS – Rapport annuel des représentants du Département – 2022.

Sur le rapport 23.213, qui concerne le rapport annuel des représentants de notre Département pour l'année 2022 qui siègent auprès de la société d'économie mixte SOGARIS, je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Nous avons pris acte à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 23.182 – Compte-rendu des marchés et avenants – Juillet à août 2023 – Compléments sur les périodes précédentes.

Rapport 23.182 : il s'agit du compte-rendu des marchés et avenants des mois de juillet et août 2023, avec des compléments sur les périodes précédentes.

Il s'agit de prendre acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

Rapport n° 23.183 – Compte-rendu sur les mandats spéciaux pour l'année 2023.

Rapport 23.183 : il s'agit du compte-rendu sur les mandats spéciaux pour l'année 2023.

Il s'agit de prendre acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous prenons acte à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 23.216 – Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux – Année 2024.

Rapport 23.216 : il s'agit de l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2024.

J'ai trois inscrites : Madame Tilly, Madame Brobecker et Madame Mouaddine.

Madame Tilly, vous avez la parole.

Mme Tilly.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je suis ravie de vous présenter plus en détail l'OAED, objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux.

Comme vous le savez, tous les ans, nous adoptons au cours de cette séance cet OAED, disposition très importante pour nos stratégies en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et également des enfants de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) qui nous sont confiés.

Il s'agit ici de définir la tarification des prestations fournies par ces établissements et les services habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale du Département dans ces trois domaines que je viens d'évoquer.

Il va être important de revenir un peu plus en détail pour vous donner quelques repères sur ce que représentent ces trois catégories.

En ce qui concerne les personnes âgées, sur notre département des Hauts-de-Seine, ce sont plus de treize mille sept cent quatre-vingt-quatorze places qui sont réparties sur notre territoire dans cent huit EHPAD, cinq unités de soins de longue durée et vingt-deux unités d'accueil de jour, ainsi que quarante-deux résidences autonomie. Le Département arrête un forfait dépendance pour l'ensemble des EHPAD, ainsi qu'un tarif d'hébergement journalier pour les seuls établissements qui sont habilités à l'aide sociale, puisque nous finançons la majeure partie des dépenses qui sont liées à la dépendance et nous prenons en charge l'hébergement des personnes à l'aide sociale.

En ce qui concerne la catégorie des personnes en situation de handicap, le Département contrôle et tarifie cent vingt-et-un établissements, qui représentent sur notre département trois mille cent soixante-cinq places, réparties – vous le savez – dans les foyers d'hébergement, les foyers de vie, les foyers d'accueil médicalisés, mais aussi les accueils de jour.

La troisième catégorie de personnes concerne l'ensemble du champ de l'Aide sociale à l'enfance. Le Département contrôle et tarifie des organismes privés habilités, sans préjudice de nos responsabilités vis-à-vis des enfants qui nous sont confiés. Cela concerne les MECS (les Maisons d'enfants à caractère social), les centres maternels, les relais parentaux, les accueils de jour, *etc.* Ce sont ainsi près de trente-trois associations qui représentent cinq mille six cent soixante-trois places.

Il me semblait important de pouvoir revenir sur ces chiffres, qui expliquent l'ampleur du projet et de cette stratégie, et qui témoignent du champ d'application de cet OAED que nous allons adopter. Ils nous rappellent également la responsabilité du Département envers tous ces publics fragiles.

Cette responsabilité que nous avons est encore renforcée par les difficultés structurelles et conjoncturelles que de nombreux établissements rencontrent, sous un effet conjugué – que vous connaissez – de l'inflation, qui a affecté tous les secteurs économiques, mais également des difficultés en matière de ressources humaines, que nous avons d'ailleurs abordées à plusieurs reprises dans cette Assemblée. Ces dernières conduisent à des alignements de salaires à la hausse, avec un recours constant à l'intérim, et, mécaniquement, à une hausse des coûts pour les structures.

Cependant, selon leur nature, toutes n'ont pas la même répartition de charges. Ainsi, on observe que le poids des dépenses du personnel est plus important dans les établissements qui accueillent des enfants de l'ASE que dans ceux qui hébergent des personnes en situation de handicap. De la même façon, il a été remarqué que les coûts des structures sont en général plus conséquents pour l'hébergement des personnes âgées que pour celles qui bénéficient de l'Aide sociale à l'enfance.

C'est pour cela que cette année, plutôt que de fixer un taux unique, nous avons fait le choix de privilégier une approche différenciée en fonction des catégories des établissements que je viens de citer, afin que l'OAED corresponde plus précisément et plus finement à la réalité des coûts qu'ils assument.

Les dépenses des ESSMS sont structurellement réparties en trois groupes, pour lesquels nous avons fixé un taux d'augmentation en fonction, notamment, des indices prévisionnels des prix et des coûts :

- le premier groupe correspond aux charges d'exploitation courantes, c'est-à-dire celles liées à l'énergie, à l'alimentation. Nous avons arrêté un taux de 4,5 % sur ce groupe de dépenses ;

- le deuxième groupe correspond aux dépenses du personnel, pour lequel nous avons arrêté un taux de 1,5 % ;

- le troisième groupe correspond aux dépenses de structure – entretien, réparation ou maintenance – pour lequel nous avons arrêté un taux de 4,5 %.

Ces trois groupes seront applicables aux établissements que j'ai nommés précédemment.

Compte tenu du poids relatif de ces groupes de dépenses dans la structure budgétaire de chaque typologie d'établissement, nous arrivons aux OAED suivants :

- pour les personnes âgées, en cumulant ces trois groupes, 2,58 % d'augmentation ;

- pour les personnes handicapées, nous avons arrêté un taux à 2,44 % ;

- pour les enfants confiés à l'Aide sociale, un taux à 2,25 %.

Je vous ai parlé là de pourcentages ; pour être plus concrète, je vais vous apporter quelques chiffres en euros.

Le total de ces hausses correspond à une évolution des dépenses de plus de 12,5 M€ par rapport à 2023, en ne prenant en compte que les mesures reconduites, pour atteindre un montant de plus de 522 M€.

Il faut également intégrer des mesures nouvelles, qu'elles soient décidées par le Gouvernement – comme nous avons pu en discuter lors de précédentes réunions, notamment sur des revalorisations de point d'indice – ou à l'initiative du Département, et qui ont permis d'améliorer notamment la prise en charge ou de développer l'offre d'accueil. L'ensemble de ces mesures nouvelles représente, pour l'année 2024, 17,45 M€ de dépenses supplémentaires. Vous comprenez donc bien qu'il faut ajouter les 12,5 M€ aux 17,45 M€.

Ainsi, en votant aujourd'hui les OAED que nous vous proposons pour cette année 2024, c'est un engagement à hauteur de 540 M€ que prend notre Département en faveur des établissements accueillant des personnes handicapées, des personnes âgées, et des enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance.

Cet effort exceptionnel permet de répondre aux problématiques conjoncturelles auxquelles ces établissements doivent faire face au quotidien. Ils témoignent – et vous le savez, vous qui siégez dans ces établissements – que nous avons un esprit volontaire pour soutenir les structures qui prennent soin de nos publics les plus fragiles, notamment pour redynamiser et enclencher des vraies réponses auprès de celles et ceux qui ont besoin de ces aides.

Comme vous l'avez bien compris, cette année, nous avons un mode de calcul qui a été différent des autres années, et je remercie notamment les équipes qui fournissent un travail d'étude très pointu pour pouvoir apporter une réponse la plus fine et la plus précise à celles et ceux qui en ont besoin.

Je rapporte conforme.

M. le Président.- Merci beaucoup de ces explications, Madame Tilly, Madame la Vice-présidente.

Madame Brobecker ?

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, cette délibération concerne beaucoup d'habitantes et d'habitants de notre département : les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes confiées à l'Aide sociale à l'enfance. Il y a donc des enjeux très importants :

- disposer d'une offre complète pour les personnes âgées ;
- un maintien à domicile à renforcer ;
- disposer d'EHPAD de plus en plus médicalisés et aussi des modalités d'accueil séquentiel ;
- transformer et répondre aux enjeux de qualité mis en avant par le nouveau référentiel HAS de mars 2022, suite au scandale dans les EHPAD ;

- renforcer l'offre non médicalisée pour les personnes en situation de handicap ;
- accueillir au mieux les enfants confiés à l'ASE, et on voit une évolution positive qu'on aimerait encore plus importante pour tous les autres enfants.

Il y a donc des contraintes importantes : métiers en tension, recours à l'intérim massif, taux d'inflation important.

Nous voterons évidemment pour l'augmentation proposée, mais compte tenu de l'excédent financier du Département, nous regrettons que le taux ne soit pas plus important.

M. le Président.- Merci.

Madame Mouaddine ?

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons en faveur des subventions allouées aux établissements en charge des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des enfants confiés à l'ASE.

Une des missions des structures de l'ASE concerne justement la protection des mineurs non accompagnés. Les élus de notre groupe ont participé récemment à des observations citoyennes devant la cellule MNA du Département, organisées par le Réseau éducation sans frontières (RESF), observations au cours desquelles nous avons constaté qu'une partie des jeunes qui se présentaient étaient renvoyés vers une association parisienne qui ne relève pas de la protection de l'enfance ou bien étaient renvoyés sans avoir été évalués.

La loi prévoit une mise à l'abri inconditionnelle en vue de l'évaluation de leur situation. Nous avons salué les avancées du Département en faveur des mineurs non accompagnés. Nous vous demandons, Monsieur le Président, de poursuivre les actions visant à assurer leur mise à l'abri, dans le respect strict de la loi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Juste deux petites réponses.

Madame Brobecker, même en soulignant l'effort que nous faisons, vous regrettez que nos taux ne soient pas plus élevés. Lorsque je compare avec les autres Départements de la région Ile-de-France, et en particulier le Département détenu par vos amis, le 93, les taux sont bien inférieurs, alors qu'ils ont une population plus fragile que la nôtre et qu'ils

bénéficient beaucoup de péréquation. Ils pourraient donc faire plus de social : quand nous sommes sur les personnes âgées à 2,58 %, ils sont à 2 % ; quand nous sommes pour le handicap à 2,44 %, ils sont à 1 % ; et quand nous sommes à 2,25 % pour l'Aide sociale à l'enfance, ils ne sont qu'à 2 %. Donc vous pourriez leur demander de faire mieux, au moins de s'aligner sur nous, ce serait déjà une avancée.

Et, voyez-vous, l'État, dans sa grande générosité, a pris des mesures exceptionnelles à hauteur de 100 M€ pour l'ensemble de la France ! Eh bien nous, rien que pour notre département, nous prenons des mesures à 30 M€ ! Alors, on peut toujours faire plus, mais il faut en avoir les moyens et dans le contexte actuel, marqué par une baisse de nos recettes et une hausse des dépenses contraintes, l'effet ciseaux s'impose à notre Département de la même façon qu'à l'ensemble des Départements.

Quant à Madame Mouaddine, je la rassure, tous les enfants qui nous sont envoyés sont systématiquement mis à l'abri.

Mme Mouaddine (hors micro).- Ce n'est pas ce que l'on observe.

M. le Président.- Tous ceux qui nous sont envoyés, que ce soit par les commissariats, par les juges, sont mis à l'abri immédiatement et dans l'attente effectivement de savoir s'ils sont majeurs ou mineurs.

Je mets donc aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.217 – Fonds de solidarité pour le logement – Compte-rendu 2^e et 3^e trimestres 2023.

Rapport 23.217 : il s'agit du Fonds de solidarité pour le logement, le compte-rendu du deuxième et troisième trimestres 2023.

J'ai une inscrite : Madame Cillières.

Mme Cillières. - Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, le rapport qui nous est soumis présente effectivement le bilan des aides attribuées au titre du FSL pour les deuxième et troisième trimestres 2023.

Les craintes que nous avons pu exprimer en juillet dernier sur le FSL « maintien », lors de l'examen du bilan du premier trimestre, se confirment avec les chiffres du deuxième trimestre indiqués dans le rapport : le nombre de demandes, comme le nombre d'aides accordées, baissent.

Il en est de même pour les demandes et les baisses accordées pour le FSL « accès », contrairement au début d'année.

Le troisième trimestre semble montrer une stabilisation des chiffres en comparaison 2022/2023, mais, comme souligné dans le rapport, celle-ci est liée à une très forte augmentation de la dépense et du nombre des aides accordées en juillet, qui est venue compenser les mois de mai et juin.

Nous connaissons toutes et tous ici la situation économique et sociale qui impacte en premier lieu et fortement celles et ceux qui sont déjà fragilisés. Nous le savons, les besoins dans notre département ne baissent pas, bien au contraire.

Aussi, ces chiffres – et notamment ceux du FSL « accès » – inquiètent, car ils soulignent une sorte de tassement des rotations dans le locatif, et donc, de fait, une aggravation de la situation de la crise du logement.

Cela vient d'ailleurs conforter les craintes qui s'étaient exprimées lors de son congrès par l'Union sociale pour l'habitat, avec une liste de ménages en attente d'un logement social qui s'allonge chaque année, avec la barre des huit cent mille demandeurs de logement social passée en Ile-de-France, un nombre de nouveaux logements sociaux construits chaque année bien en deçà des besoins, auxquels s'ajoute un accès à la propriété devenu très difficile, en raison de la forte hausse des taux d'intérêt et des difficultés croissantes pour obtenir des prêts immobiliers.

Le secteur du logement est enfermé dans ce cercle vicieux, et ceux qui en subissent les conséquences sont évidemment les ménages les plus fragiles, dont le parcours résidentiel n'est plus assuré et qui doivent rester dans leur logement, même s'il ne correspond pas à leur besoin.

Je crois que ces chiffres du FSL doivent nous interpeller.

Monsieur le Président, chers collègues, nous le savons, il est urgent d'agir à toutes les échelles pour favoriser la construction de logements sociaux et de logements abordables, et à notre niveau, nous le pensons, nous pouvons et devons agir.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur le FSL en lui-même, vous l'avez vous-même souligné, on voit sur les mois de juillet, août et septembre qu'il y a de nouveau une hausse ou une stabilisation, après, effectivement, des baisses. Il faut souligner que cette baisse concerne l'ensemble des Départements de la petite couronne. Par exemple, depuis le début de l'année, nous enregistrons dans les Hauts-de-Seine une baisse de 18 % globalement en montant et en nombre de dossiers ; Paris, c'est -16 % ; la Seine-Saint-Denis, c'est -30 %.

Pour autant, et vous le savez, nous avons pris une délibération en 2020 pour faciliter à la fois les démarches et pour que davantage de nos concitoyens puissent accéder au FSL. Cela a produit rapidement, après délibération, des effets, puisqu'il y a eu des hausses très importantes, on a doublé, on a augmenté de plus de 100 %, et après, il y a apparemment une stabilisation qui se fait, voire une baisse, parce que les gens ont été aidés, et vous savez que le FSL ne peut pas être mobilisé tous les six mois ; quand vous en avez bénéficié une année, vous ne pouvez pas en rebénéficier dans la même année. La baisse que l'on observe peut donc s'expliquer par ce délai de latence, mais aussi par le fait que les situations peuvent être accompagnées plus en amont, puisque le changement de notre règlement a permis de réduire le délai d'impayé de 3 mois à 1 mois. Les montants des aides peuvent être inférieurs, puisque c'est dès le 1^{er} mois d'impayé que nous agissons dans le cadre du volet « maintien » du FSL : dès que nous avons les remontées des CCAS, de nos SST, ou des bailleurs sociaux, nous réglons le problème.

Mais, une fois encore, nous ne sommes pas les seuls. Paris, -16 %, c'est à peu près pareil que nous ; là où c'est plus étonnant, c'est de voir -30 % en Seine-Saint-Denis, c'est quasiment le double de chez nous et de Paris ; quelles causes ont-ils identifiées ? Il serait bien de comparer pour en tirer les leçons.

Ce serait un long débat si nous abordions ici la crise du logement. Je crois qu'en ce qui nous concerne, nous agissons. Nous avons largement augmenté les subventions pour notre Office départemental, pour qu'il puisse à la fois réhabiliter un nombre plus important de logements, les mettre aux normes, puisque vous savez que la loi va s'appliquer sur les catégories E, F et G, et que s'il n'y a pas de rénovation thermique, ils ne pourront plus être mis en location. Nous avons donc augmenté les moyens. Nous avons également apporté un financement de 70 M€ en participation pour soutenir la construction de nouveaux logements, y compris dans des villes carencées, mais là, le foncier est rare, et donc, dans ces villes-là, bien souvent, c'est dans une opération également privée où on achète en VEFA. Malheureusement, compte tenu de la crise de l'immobilier, les opérations privées sont à l'arrêt, et cela devient compliqué d'acheter en VEFA...

Mais on aurait pu attendre de l'État des mesures fortes pour relancer le logement. Je n'ai rien vu ou pas grand-chose, je ne sais pas si vous avez vu quoi que ce soit, mais j'ai cru comprendre que le Président de la République considérait que c'était une bonne chose, parce que cela allait réguler le marché. Cela devrait faire plaisir à Monsieur Jarry : Il faut attendre qu'il y ait trois cent mille chômeurs, le marché sera régulé et d'ici là, comme vous le dites à juste titre, nos concitoyens auront de plus en plus de mal à se loger, et cela aggrave encore la crise sociale ...

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Rapport n° 23.218 – Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) – Axe 4.

Nous passons au rapport 23.218, concernant la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées pour l'axe 4.

J'ai une inscrite : Madame Brobecker.

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président...

Mme Mouaddine (hors micro).- Je suis inscrite aussi.

M. le Président.- On m'a dit que vous vous étiez retirée.

Mme Mouaddine (hors micro).- Je me suis retirée sur la convention.

M. le Président.- Ah bon... Alors aussi Madame Mouaddine.

Mme Brobecker.- La prévention est un maillon essentiel pour répondre au défi démographique de demain et accompagner le vieillissement de la population. En ce sens, la Conférence des financeurs est une des mesures clefs de la loi de 2005 autour des six axes.

La Banque des Territoires avait dressé un premier bilan en 2019, bilan qui montrait les actions qui pouvaient être financées.

Dans le cadre de cette Conférence, le Département lance cet appel à projets. On voit donc des structures et des axes définis sur ces différents sujets avec des besoins importants des habitantes et des habitants, mais on note un réel besoin de lisibilité de ces actions pour lesquelles nous votons évidemment.

M. le Président.- Merci.

Madame Mouaddine ?

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport porte sur le financement des actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie. Nous voterons pour ce texte.

Lors de la dernière séance de l'EPI, vous avez fait une présentation de l'Agence interdépartementale Autonomy. La séance a d'ailleurs eu lieu en *visio* et cela peut parfois être compliqué, nous avons donc demandé de nous faire parvenir le support de présentation.

C'est pourquoi nous souhaiterions avoir des précisions concernant la création d'un conseiller autonomie, avec la possibilité de s'informer avec la mise en place d'un numéro vert, un site internet et un guichet. Ce guichet fait-il office d'accueil physique que nous ne cessons de réclamer depuis la création de cette agence, qui permet notamment de faciliter l'accès à l'Allocation personnalisée d'autonomie ? Comme vous le savez, la fracture numérique affecte particulièrement les personnes âgées, et sur ce sujet, l'agence Autonomy n'apportait aucune solution. De plus, située dans les Yvelines, cette agence se trouve complètement éloignée de nos communes et de nos habitants.

Cette agence a été créée dans l'objectif de répondre aux enjeux du maintien à domicile des personnes âgées. Nous soutenons d'ailleurs le travail d'outillage des Services d'aide à domicile qui est engagé. Or, à ce jour, nous n'avons aucune visibilité, malgré la présentation qui a été faite, sur la portée de cette structure, sur son impact concret dans la vie des habitants âgés de nos communes. C'est pourquoi nous renouvelons ici notre souhait de connaître le rapport d'activité et d'avoir un réel bilan financier de cette agence, avec des données chiffrées qui permettent de confirmer les bienfaits de cette agence depuis sa création.

Enfin, dans le contexte qui est celui de l'adoption récente de la loi immigration – qui, je le rappelle, a été adoptée dans la nuit du 19 au 20 décembre –, nous avons été profondément choqués en découvrant le contenu final du projet de loi qui reprend des mesures prônées par l'extrême droite. Je salue d'ailleurs la conscience républicaine de nos Sénateurs, dont Pierre ici présent, et Parlementaires qui ont voté contre ce texte. Monsieur le Président, chers collègues de la Majorité, nous vous appelons à ne pas céder à la dérive en cours. Cette loi va faire progresser la précarité et l'inhumanité dans les Hauts-de-Seine. Comme annoncé dans trente-deux autres Départements de France, nous appelons donc le Conseil départemental des Hauts-de-Seine à ne pas appliquer la préférence nationale concernant la mesure relative à l'Allocation personnalisée d'autonomie ; au-delà des questions partisans, ce sont des choix civilisationnels qui vont engager les générations futures.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vais vous répondre sur la deuxième partie et Madame Tilly vous répondra sur la première partie de votre intervention.

Vous l'avez indiqué, la loi immigration a été votée après une commission mixte paritaire par l'Assemblée Nationale. Ce texte, à ma connaissance, n'a pas été encore promulgué, puisque le Président de la République et les élus de Gauche ont saisi le Conseil constitutionnel, donc, aujourd'hui, personne n'est capable de savoir ce qu'il y aura dans le texte définitif.

Lorsque le texte définitif, après que le Conseil constitutionnel se sera prononcé, sera la loi promulguée, comme chaque citoyen, et en plus en étant un élu de la République, j'appliquerai la loi que les Parlementaires ont votée et qui s'applique à tous. Je suis comme cela, peut-être que vous non, mais je crois que si nous souhaitons que nos concitoyens eux-mêmes soient respectueux des lois, il faut d'abord que les élus appliquent les lois de la République.

Je ne prends pas des positions de principe par avance, j'attends la loi définitive, et, j'appliquerai la loi de la République.

Madame Tilly ?

Mme Tilly.- Merci, Monsieur le Président.

En réponse à vos questions, naturellement, nous vous enverrons la présentation que nous avons faite lors de l'EPI ; d'ailleurs, je m'en excuse si cela n'a pas été envoyé à la suite.

S'agissant du rapport d'activité, il nous fallait une année complète pour pouvoir le faire ; il est en cours d'édition, vous l'aurez très prochainement.

Ensuite, vous avez bien compris l'intérêt de ce conseiller autonomie, qui aura une fonction d'accompagnement « à trois cent soixante degrés » des personnes âgées de notre département. Afin de dresser un premier bilan, nous commencerons, comme nous l'avons indiqué, par un premier échelon, c'est-à-dire à peu près cinq cents personnes qui bénéficient de l'APA dans notre département.

L'objectif de ce conseiller autonomie, qui n'existait pas – c'est un nouveau métier –, est qu'il n'y ait pas de déplacement des personnes âgées ni des aidants. Il s'agit de gagner du temps, d'avoir un outil – c'est Mon Espace Autonomie, que nous vous avons présenté – permettant d'avoir toutes les données importantes, qu'elles soient médico-

sociales ou sanitaires, notamment avec le DMP qui sera disponible sur Mon Espace Autonomie. Les différentes briques – on vous l’a expliqué – qui seront présentes dans Mon Espace Autonomie, permettront de travailler sur le champ de la prévention, avec notamment des modules comme ICOPE – je ne sais pas si vous connaissez, dans le nord du département, on est en train de les tester –, sur les champs de la dénutrition, mais aussi sur le champ social, avec par exemple les programmes OIS qui sont également intégrés dans Mon Espace Autonomie.

L’enjeu est avant tout d’éviter les fractures dans le parcours. Trop souvent, toutes les données, par exemple, des services d’auxiliaires de vie qui interviennent, manquent. Aussi, il y aura un cahier de liaison numérique sur cet espace, qui permettra au médecin traitant de savoir comment la personne a été accompagnée.

Le premier conseiller autonomie arrivera dans les Hauts-de-Seine mi-janvier, son recrutement est en cours. L’objectif est qu’on puisse en embaucher au fur et à mesure, mais on ne manquera pas de revenir vers vous pour vous donner tous ces éléments. On montera en puissance progressivement. Les services de l’Agence se tiennent à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur ce point.

En outre, j’ai eu une bonne nouvelle hier, mais je ne sais pas si elle a été confirmée par Monsieur le Président : le projet de l’Agence interdépartementale de l’autonomie a été retenu au titre de l’appel à projets de la CNSA relatif au SPDA, le fameux Service public départemental de l’autonomie ; je remercie notamment tous les maires ici présents qui ont validé notre projet et nous ont permis de répondre globalement, avec la Préfète aussi qui nous a soutenus.

C’est très important : cela veut dire que la CNSA a étudié l’offre de l’Agence, elle a estimé qu’elle tenait vraiment bien la route, puisqu’elle nous donne sa validation. Cela permettra à l’Agence d’avoir un réseau d’influence, de pouvoir en parler encore plus, et surtout, nous allons être observés, étudiés, mais je me félicite, cela veut dire que notre projet intéresse. Certains Départements n’ont pas été retenus...

M. le Président.- La plupart ! Il n’y en a que quinze en France retenus à titre expérimental.

Mme Tilly.- Voilà, donc cela veut dire qu'on répond, en tout cas de façon proche, là où l'État nous emmène, parce qu'au début, il voulait créer le Service autonomie pour les personnes âgées national. Il s'est avéré que cette envergure nationale était immense et par conséquent impossible pour un tel service. Le niveau départemental en revanche est aujourd'hui tout à fait intégré, c'est une très bonne nouvelle pour l'accompagnement de nos personnes âgées dépendantes qui veulent rester chez elles. En tout cas, sachez qu'on est prêt et c'est validé par l'État. Il n'était pas évident qu'on le soit, c'est donc une très bonne nouvelle et c'est très enthousiasmant pour les équipes qui travaillent avec l'agence interdépartementale.

M. le Président.- Merci.

Je mets maintenant ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.184 – Politiques des solidarités – Subventions complémentaires – 2023.

Nous passons au rapport 23.184 concernant la politique des solidarités avec des subventions complémentaires pour l'année 2023.

J'ai une inscrite : Madame Mouaddine... ou c'est là que vous vous retirez ?

Mme Mouaddine (hors micro).- Oui.

M. le Président.- Donc je n'ai plus d'inscrite.

Je passe au vote...

Mme Mouaddine (hors micro).- J'interviens sur la 23.184, mais pas sur la 23.185.

M. le Président.- 23.184, nous y sommes, alors allez-y !

M. Jarry (hors micro).- Je lui parlais...

M. le Président.- Eh oui, Monsieur Jarry vous a distraite ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Allez-y, Madame Mouaddine.

Mme Mouaddine.- Nous voterons en faveur de ce rapport et l'objet de mon intervention porte sur le soutien du Département au Planning familial.

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle a été rendue obligatoire depuis 2011. Il est prévu que les élèves des écoles, collèges et lycées bénéficient d'au moins trois séances annuelles, comprenant notamment une sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes. Or, dans la pratique, deux jeunes sur dix déclaraient en février de cette année (sondage IFOP) ne jamais en avoir bénéficié.

Ainsi, le soutien du Département au Planning familial est indispensable pour que les jeunes de nos communes puissent continuer à bénéficier de ce type d'éducation, favorisant la réduction des risques sanitaires, dont les infections au VIH, les autres IST et les grossesses non désirées.

Je vous remercie.

M. le Président.- Mais nous le faisons !

Mme Mouaddine (hors micro).- Oui.

M. le Président.- Donc vous soulignez qu'on le fait bien. Merci.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.185 – APA à domicile – Convention de partenariat – CNAV et MSA IDF.

On passe au rapport 23.185 : l'APA à domicile, une convention de partenariat avec la CNAV et le MSA Ile-de-France.

Madame Barthélémy-Ruiz est inscrite.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, on sait aujourd'hui que même en perte d'autonomie, une majorité de personnes âgées souhaite continuer sa vie à domicile. Nous connaissons aussi le rôle majeur qui est dévolu au Département en la matière, à travers l'attribution et le suivi de l'APA.

Le partenariat renforcé qui est évoqué par cette délibération avec les deux autres grands acteurs du domaine, la CNAV et la MSA, est donc incontestablement un outil supplémentaire très utile.

Mais qui dit coopération renforcée signifie aussi un ensemble de processus minutieux à réaliser pour décider, et par-là même, le risque d'augmenter le délai de traitement des dossiers.

Il est impérieux, bien sûr, de garantir la validité des décisions et d'éviter qu'un dossier ne soit pas traité dans le bureau adéquat, mais il sera important de ne pas oublier la situation au quotidien des bénéficiaires.

La page internet qui indique les démarches à effectuer et les formulaires à remplir est assez claire. Toutefois, avec exactement la même recherche faite sur internet, on peut aboutir sur :

- le dossier Hauts-de-Seine du Département, et là, c'est parfait ;
- celui de la Préfecture, où cela se complique un peu ;
- celui du regroupement 78-92, et à ce moment-là, le formulaire ne conviendra pas, puisqu'il ne sera pas siglé des Hauts-de-Seine, mais on ne s'en rend compte que si on y réfléchit vraiment.

Il est vrai que l'accès par le numérique est toujours, pour un certain nombre de personnes, assez difficile.

Le processus envisagé est parfait, mais il est resté à surveiller dans l'application, afin qu'une amélioration administrative ne crée pas, comme souvent, une difficulté supplémentaire de compréhension pour le bénéficiaire. Celui-ci sera conduit, s'il n'est pas complètement à l'aise avec l'outil numérique – et c'est vrai que cela touche un certain nombre de personnes au-delà de soixante ans –, à solliciter les intervenants les plus proches de son domicile, ceux d'une CCAS, d'une association, qui verront leur charge de travail augmenter. Ils le craignent et c'est ce que nous entendons beaucoup au niveau de nos Communes.

Pour faciliter l'accès des bénéficiaires aux allocations auxquelles ils ont droit, peut-être pourrait-on renforcer ces accès en offrant la possibilité de remplir aussi un dossier papier ou d'avoir une aide sur appel à un professionnel.

Nous ne doutons pas que le Département sera vigilant à ces aspects dans ses évaluations et nous espérons – je le dis dans une Assemblée qui n'est pas la bonne mais... – que le Gouvernement donnera les moyens financiers supplémentaires nécessaires aux collectivités locales...

M. le Président.- Ah, merci !

Mme Barthélémy-Ruiz.- ... pour pouvoir exercer la coordination indispensable pour que le traitement soit optimal au niveau du Département.

Ce sujet de l'APA est très important par rapport à l'avenir du bien vieillir, mais il est en ce moment à la une, avec – ma collègue Nadia Mouaddine vient de l'évoquer à propos d'une autre délibération – les importantes restrictions d'accès qui sont prévues dans le projet de loi immigration. Introduire une préférence nationale pour un droit universel interroge.

Il ne s'agit pas, bien sûr, Monsieur le Président, de conseiller au Département et au Président que vous êtes de ne pas appliquer la loi, personne ne vous appellerait à cela, mais nous souhaitons que, comme d'autres Départements l'ont fait, les Hauts-de-Seine créent éventuellement, lorsque le moment viendra, les mesures compensatoires pour maintenir toutes les personnes âgées dans leurs droits.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur la première partie de votre intervention, je vous remercie de souligner que quand on va sur notre site, les choses sont simples et qu'elles se compliquent dès qu'on va vers les services de l'État. Je ne suis pas chargé de faire la planification des services de l'État, mais merci de souligner que ce que nous faisons est bien.

Là, en l'occurrence, il s'agit aussi de permettre le transfert de données sécurisées à travers les organismes, et c'est une avancée importante, parce qu'il n'y avait pas avant cette possibilité et chacun était cloisonné ; là, cela permettra effectivement d'améliorer la prise en charge.

Sur votre espoir que l'État donne des moyens financiers supplémentaires aux collectivités, je vous rejoins. Mais je souhaiterais que ces moyens soient attribués de façon équitable à tous les départements. Car si vous avez suivi le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, il a intégré un amendement pour l'octroi d'un fonds de soutien exceptionnel de 150 M€, visant à assurer une compensation des dépenses de l'APA à hauteur de 40 % au moins pour tous les départements. Cela concerne 37 départements, dont le niveau de compensation actuelle est inférieur à 40% – les autres sont au-delà de 40 %, donc ils ne sont pas concernés. Pour ce qui nous concerne, les Hauts-de-Seine, nous ne sommes compensés qu'à 18 %, c'est le niveau le plus bas, avec Paris, loin derrière les autres départements. Mais en regardant le texte de l'amendement, j'ai découvert qu'il prévoit un décret pour définir la répartition de cette enveloppe de 150 M€, en prenant en compte un critère de potentiel fiscal. Du coup, cela sortirait les Hauts-de-Seine de ce dispositif. Le gouvernement fait valoir que si nous étions pris en compte, les Hauts-de-Seine prendraient une part importante de l'enveloppe, ce qui est normal puisque nous sommes très loin des 40% de compensation. Si je prends l'exemple de la Seine-Saint-Denis, ils sont actuellement à 37 % ; donc, pour arriver à 40 %, il ne manque que 3 points. Nous, nous sommes à 18 % et, pour arriver à 40 %, forcément, le différentiel est plus important, donc la somme à mobiliser est plus importante. Ce n'est pas acceptable de nous sortir de ce dispositif, d'autant que le gouvernement se fonderait sur un critère qui n'a aucun sens : comment peut-on prendre en compte le potentiel fiscal, alors que nous n'avons plus de fiscalité propre ?

Je veux bien qu'il y ait de la péréquation horizontale entre les départements, et notre Département prend largement sa part avec une contribution très importante. Mais en l'occurrence, appliquer ce principe sur ce type de dépense, cela devient scandaleux ! Comme je vous l'ai dit, Paris serait également concerné, avec un niveau de compensation actuel de 15%. Mais si la collectivité exerce les compétences départementales, elle n'a plus le statut de département. Nous serions donc le seul département de France – le seul ! – à ne pas bénéficier de ce fonds, où est l'équité dans une telle approche ?

Vous me demandez de toujours faire plus, mais là, la perte représenterait de l'ordre de 20 M€ pour le Département. Quand la Ministre des Solidarités m'a appelé pour m'annoncer la bonne nouvelle que nous étions retenus pour l'expérimentation de Service public départemental de l'autonomie, je lui en ai donc pour ma part annoncé une mauvaise : si cette position visant à exclure les Hauts-de-Seine du dispositif devait être maintenue, j'attaquerai le décret devant les tribunaux. On doit être traité comme tout le monde, il n'y a aucune raison que l'on fasse exception par rapport à tous les autres Départements.

Que l'État prenne ses responsabilités ! et si cela se confirme, je vous préviens, nous retrouverons d'une façon ou d'une autre les 20M€ qui nous sont dus : nous n'irons plus au-delà de nos compétences obligatoires, nous arrêterons de venir en soutien sur des sujets qui ne relèvent pas des compétences strictement départementales.

Quand j'entends en plus, Madame, des départements de vos sensibilités politiques, qui disent : « C'est bien, parce que s'il y avait eu les Hauts-de-Seine, on aurait touché moins », il faut bien comprendre qu'ils se trompent de combat, il faudrait peut-être leur dire. Le combat, ça devrait être de dire ensemble et fermement à l'État : « l'enveloppe est insuffisante par rapport aux enjeux », plutôt que de dire : « oui, écartez les Hauts-de-Seine, et nous toucherons plus. » Car ils ne gagneront rien de plus au final. Et quand nous ne pourrons plus contribuer à la péréquation – nous versons chaque année de l'ordre de 400M€ d'euros, je le rappelle –, parce que nous serons aussi pauvres que les autres, ils auront gagné quoi ? ils seront contents d'avoir 50 000€ de plus de l'État ? Qu'ils ne se trompent pas de combat !

J'irai d'ailleurs à l'ADF, à la commission exécutive du 17 janvier, pour expliquer tout cela. Nous avons le soutien du Président de l'ADF, et j'espère avoir le soutien de tous les Départements, y compris de Gauche.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Rapport n° 23.186 – Subvention d'investissement – EHPAD Émilie de Rodat.

Nous passons au rapport 23.186 : il s'agit d'une subvention d'investissement pour l'EHPAD Émilie de Rodat.

J'ai une intervention de Madame Brobecker.

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, il s'agit d'une subvention complémentaire pour cet EHPAD. Ainsi, le Département subventionne les travaux à hauteur de 1 M€ sur les 9 M€. Nous voterons évidemment pour, puisqu'elle permet d'améliorer les conditions de vie des résidentes et des résidents de cet EHPAD et aussi de modérer leur reste à charge.

Nous notons la volonté du Département de soutenir les EHPAD et souhaitons voter encore des délibérations permettant une amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

M. le Président.- Je vous en remercie.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.187 – Subvention d'investissement – EHPAD Larmeroux.

La même chose avec le rapport 23.187, mais cette fois-ci pour une subvention d'investissement complémentaire pour l'EHPAD Larmeroux.

Je suppose même intervention, même vote.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.188 – APESA 92 – Modification des statuts.

Rapport 23.188 : la modification des statuts de l'APESA 92.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.189 – Petite enfance – Financement complémentaire EAJE – 2023.

Le rapport 23.189 concerne un financement complémentaire pour les EAJE pour 2023 concernant la petite enfance.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.190 – Assistants familiaux – Aide à l'aménagement du logement pour l'accueil du premier enfant.

Sur le rapport 23.190, concernant les assistants familiaux, une aide à l'aménagement de leur logement pur l'accueil du premier enfant, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Rapport n° 23.219 – Nouveau RIFSEEP départemental.

Le rapport 23.219 concerne le nouveau RIFSEEP départemental.

J'ai un inscrit : Monsieur Coscas.

M. Coscas. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, je vais prendre quelques minutes pour vous expliquer en quoi cette délibération importante illustre la nouvelle impulsion que vous avez souhaité donner, Monsieur le Président, à votre relation directe avec les agents et leurs représentants.

Dès votre réélection, vous avez présenté une feuille de route claire et ambitieuse et créé les conditions d'un dialogue social franc, réaliste et surtout apaisé. Pour ce faire, nous pouvons compter sur le travail remarquable des services du Département, réalisé sous l'autorité du Directeur général, avec l'appui de tous ses DGA, en particulier la Directrice générale adjointe Julie Smith et l'ensemble de ses équipes des ressources humaines.

Avant d'en arriver à l'explication et à la mise en œuvre de cette refonte du régime indemnitaire, je veux rappeler toutes les décisions prises pour agir sur le pouvoir d'achat des agents, au-delà des obligations réglementaires. Pour mémoire :

- la prime de projet de service, qui devait être supprimée et qui a été intégrée à la rémunération des agents ;
- l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant ;
- l'augmentation de la participation de la collectivité pour le Pass Navigo ;
- l'attribution d'une prime pouvoir d'achat à son maximum autorisé ;
- une prime de performance collective supplémentaire, que nous allons évoquer après également.

Pour en venir maintenant plus précisément à cette refonte du régime indemnitaire proposée aujourd'hui, je vais vous en présenter les objectifs et les moyens.

Les objectifs :

- remplacer la grille fonctionnelle des cotations en la simplifiant ;

- rendre au CIA sa valeur annuelle de prime au mérite ;
- renforcer l'attractivité des rémunérations des agents de la collectivité ;
- gommer les écarts de rémunération à catégorie, expérience, compétence et manière de service égales sur des missions similaires, entre agents titulaires ou contractuels, mais également entre hommes et femmes.

Et les moyens pour y parvenir :

- d'abord, créer une grille fonctionnelle plus simple en se rattachant directement aux catégories hiérarchiques connues (A+, A, B et C), plus lisibles et reconnues par tous ;
- définir de nouveaux montants, minimum et maximum, en les alignant sur ceux autorisés par l'État ;
- au moment du remplacement des agents dans la nouvelle grille, dès janvier 2024, femmes, hommes, titulaires, contractuels, à grade égal et même métier, seront alignés sur les régimes indemnitaires les plus importants définis pour chaque emploi repère ;
- ajouter la partie dite « CIA » actuelle du régime indemnitaire dans la partie principale du régime indemnitaire dite « IFSE » ; en d'autres termes, l'IFSE de demain sera égale à la somme de l'IFSE et du CIA d'aujourd'hui ;
- ajouter un nouveau CIA (Complément indemnitaire annuel), attribué selon la manière de servir de l'agent ;
- créer de nouvelles sujétions pour répondre aux besoins et aux problèmes spécifiques de certaines missions ou situations, donc supplémentaires. Il s'agira par exemple, de récompenser les agents qui exercent les missions d'une catégorie supérieure, de tenir compte, pour les managers, de la taille des services et des unités, de valoriser les situations temporaires (tutorat d'apprenti, intérim de son responsable) ou particulières (formateur interne, régisseur) ;
- enfin, une sujétion autonomie, pour compenser le non-versement de la prime dite « Ségur » au personnel oublié par le décret de l'État : les évaluateurs de l'APA et les personnels de la MDPH. Vous vous étiez engagé, Monsieur le Président, à verser une prime équivalente dès que vous en auriez la possibilité juridique ; nous y sommes.

Au total, ce sont plus de 95 % des agents, dont 98 % des catégories C, qui voient leur régime indemnitaire augmenter automatiquement, et la médiane des gains pour les agents s'élève à près de 1 500 € annuels, auxquels s'ajoutera le nouveau complément indemnitaire annuel.

Je veux enfin préciser que cette simplification tant attendue du régime indemnitaire aurait pu se faire à enveloppe constante, mais le Président a souhaité profiter de ce changement pour agir de manière forte sur le pouvoir d'achat des agents et, par conséquent, sur la qualité du service public rendu à nos concitoyens.

Je conclurai par cette formule rapide, mais qui traduit bien la situation : les agents l'ont rêvé, vous l'avez fait, Monsieur le Président !

M. le Président.- Et les syndicats l'ont voté à l'unanimité !

Merci, Monsieur Coscas, pour ces explications.

Je n'ai pas d'autre inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité

Rapport n° 23.220 – Prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPES) – Ajustements.

Rapport 23.220 : il s'agit de la prime d'intéressement à la performance collective des services.

Je n'ai pas...

M. Coscas.- Monsieur le Président, si vous le permettez...

M. le Président.- Oui, je vous en prie.

M. Coscas.- Merci. Je voudrais juste quand même...

M. le Président.- Ce sont des ajustements.

M. Coscas.- Il s'agit d'ajustements, mais cela me permet quand même de rappeler – c'est un point que nous avons voté – que cette prime constitue, comme je vous l'ai précisé juste avant, une nouvelle hausse de la rémunération des agents. Nous l'avons votée.

La délibération actuelle ne modifie aucun des intitulés des dix-huit indicateurs. Il s'agit simplement d'une adaptation, comme vous pouvez le lire dans la délibération, sur des points que nous avons rencontrés au cours de la mise en œuvre de cette prime.

Je voudrais surtout préciser, en une phrase, que cette prime s'inscrit dans le projet global que j'ai évoqué tout à l'heure d'amélioration du pouvoir d'achat, autour de trois piliers :

- d'abord, les augmentations générales, grâce à la nouvelle grille ;
- ensuite, une reconnaissance et une récompense individuelles, grâce au nouveau complément indemnitaire CIA supplémentaire avec les sujétions particulières ;
- enfin, une reconnaissance et une récompense collectives, avec la prime de performance collective que nous évoquons maintenant.

M. le Président.- Merci.

Je n'ai pas d'autre inscrit.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.194 – Tableau des effectifs du Département.

Rapport 23.194 : il s'agit du tableau des effectifs du Département.

Je n'ai pas d'inscrit...

M. Coscas.- Si, Monsieur le Président...

M. le Président.- Encore ?!

M. Coscas.- Si vous me permettez...

M. le Président.- C'est un festival, Monsieur Coscas !

M. Coscas.- Aujourd'hui, oui, je suis désolé, mais rassurez-vous, ce n'est jamais très long quand même.

Sur les quatre rapports suivants qui évoquent les tableaux des effectifs, nous avons un certain nombre de postes vacants, mais je voudrais toutefois signaler l'évolution grâce à l'efficacité des services pour le recrutement, en prenant les exemples des trois établissements évoqués :

- sur la première délibération concernant la Cité de l'enfance, sur cent vingt-deux emplois, seuls sept sont vacants ;
- ensuite, sur la Pouponnière, sur soixante-trois postes, seuls cinq sont vacants ;
- enfin, sur le Centre maternel, sur deux cent trente-quatre postes, seuls vingt-trois sont vacants.

Je voulais simplement signaler cette évolution, et rappeler que le tableau des emplois, comme vous le savez, est une image à l'instant T des effectifs de la collectivité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Sur le rapport 23.194, qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.195 – Tableau des effectifs budgétaires – Cité de l'enfance.

Rapport 23.195 : il s'agit du tableau des effectifs budgétaires de la Cité de l'enfance.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.196 – Tableau des effectifs budgétaires – Pouponnière Paul Manchon.

Rapport 23.196 : le tableau des effectifs budgétaires de la Pouponnière Paul Manchon.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.197 – Tableau des effectifs budgétaires – Centre maternel Les Marronniers.

Rapport 23.197 : le tableau des effectifs budgétaires du Centre maternel Les Marronniers.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.193 – Rapport Social Unique – 2022.

Nous en arrivons au rapport 23.193. Il s'agit du Rapport social unique pour l'année 2022.

J'ai trois inscrits : Monsieur Coscas, Monsieur Timotéo et Madame Cillières.

Monsieur Coscas ?

M. Coscas.- Monsieur le Président, ce Rapport social unique, comme vous le savez, remplace l'ancien Bilan social.

Vous avez le détail, ce Rapport social unique est assez conséquent et précis.

J'attire l'attention sur le fait qu'il s'agit de l'année 2022 et que, malheureusement, en raison de la mise en œuvre de la nouvelle plateforme du CIG pour renseigner l'ensemble des informations de ce Rapport social unique, nous ne pouvons le présenter qu'en fin d'année ; d'ailleurs, tous les élus locaux ici présents savent que c'est la même chose dans les collectivités. Évidemment, il faut prendre en compte le fait que ce rapport évoque l'année 2022 et simplement l'année 2022.

On remarque toutefois, dans ce Rapport social, dès 2022, l'évolution très importante que j'évoquais tout à l'heure sur les recrutements qui sont effectués par les services du Département.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, la présentation de ce Rapport social annuel est d'abord l'occasion pour notre groupe de saluer le travail et l'engagement des agents du Département, quelles que soient leurs missions au sein de la collectivité, et nous n'oublions pas que c'est grâce à eux que le service est rendu au public.

Ce Bilan social, Monsieur Coscas vient de le rappeler, relate l'activité sur 2022. Il s'est enrichi déjà l'an dernier et son format type maintenant devrait nous permettre à terme des comparaisons intéressantes sur la durée, mais aussi avec d'autres Départements, comparaisons dont vous êtes friand, Monsieur le Président.

M. le Président.- Cela dépend...

M. Timotéo.- En règle générale.

Je ne me lancerai pas dans le commentaire détaillé des quatre-vingt-dix pages du rapport, mais je voudrais pointer brièvement quelques éléments qui ont retenu notre attention.

D'abord, le constat de la baisse des effectifs en 2022 : cent dix-sept agents en moins, si on ne prend pas en compte les mises à disposition, à peu près cent onze ETP, pour partie, semble-t-il, expliqués par le passage en DSP de la restauration scolaire des collèges.

Cela étant dit, cette baisse n'est pas due qu'à cela et tous les pôles n'ont pas évolué de la même manière ; en tout cas, quand on regarde les tableaux, c'est ce qu'on y voit.

Ainsi, on est assez étonné de voir les effectifs de la Direction générale des services divisés par trois, passant de douze agents en 2021 à quatre en 2022, le Pôle éducation maintenance et construction perdant quant à lui deux cent quarante-deux agents, sans doute du fait du transfert que je viens d'évoquer de la DSP, mais sans doute aussi causés par un transfert vers le Pôle jeunesse créé en 2022 ; il y a peut-être eu des déplacements d'effectifs de ce point de vue. Baisse également pour le Pôle RH, qui perd entre 2021 et 2022 trente-quatre agents.

Le recours aux contractuels a continué d'augmenter cette même année. Il était de 15 % en 2020, il était de 20 % en 2021, 21 % en 2022 ; on attend avec impatience le taux que vous nous afficherez l'an prochain pour 2023, sans doute pas à la baisse.

Mais, là encore, des différences sont à noter, car cette part d'emplois contractuels ne concerne évidemment pas de la même manière tous les cadres d'emploi et les filières : près de 41 % des attachés territoriaux de la filière administrative sont contractuels, plus d'un tiers pour les attachés de la conservation du patrimoine, plus du quart pour les assistants territoriaux socio-éducatifs, à titre d'exemple.

Les recrutements sont indiqués à la hausse avec sept cent soixante-dix-sept recrutements, dont 22 % sont en réalité des postes pourvus en mobilité interne. Il est d'ailleurs indiqué dans le rapport que le développement de partenariats écoles, tout comme l'intensification du recours à l'apprentissage sont venus soutenir, pour partie en tout cas, cette dynamique ; dont acte.

Cela étant dit, pour étayer un peu cet argument, on aurait aimé savoir, au moins sur la partie synthétique du début du rapport, combien d'apprentis, par exemple, sont recrutés à l'issue de leur contrat d'apprentissage, ce qui viendrait illustrer le propos qui est donné dans l'argumentaire.

Il faut également comparer les six cent quatre véritables arrivées – hors mobilités internes – aux départs définitifs (cinq cent soixante-dix agents), départs définitifs dont un quart – ce n'est pas rien – est le fait de démissions : cent quarante démissions en 2022, c'est plus du double qu'en 2021, dont le nombre s'évaluait à soixante-quatre, soit 13 % des départs à ce moment-là. C'est sans doute une alerte à prendre en compte.

Là aussi, je pense qu'il faudrait un tableau complémentaire permettant de ventiler ces départs selon les Pôles. Il y a beaucoup de tableaux croisés, je pense que celui-là fait défaut dans le rapport tel qu'il est présenté.

Sur les questions de temps de travail, on voit s'installer, et c'est bien normal, le télétravail, avec une progression en 2022. Presque la moitié des agents exercent maintenant leurs fonctions pour partie en télétravail. Toujours sur ces temps de travail, on relève aussi un absentéisme des agents en légère hausse, aux alentours de 8 % ; est-ce là encore une nouvelle alerte ? Peut-être, puisque le nombre d'agents absents pour motif de maladie est passé de – j'arrondis – mille sept cent quatre-vingts en 2021 à plus de deux mille six cents en 2022, soit plus de 47 % d'augmentation sur ce motif d'absence, de maladie ordinaire, avec des absences également plus longues en moyenne, onze jours en 2021 contre quasiment quinze jours et demi en 2022, et une surreprésentation pour le Pôle solidarités, avec plus de mille agents absents, soit 42 % des absences totales, et des délais moyens de congés maladie pour les agents de ce Pôle solidarités encore plus longs, puisqu'ils étaient de onze jours en moyenne en 2021 alors qu'ils sont passés à plus de dix-sept jours en moyenne en 2022.

Ces données sur la santé des agents sont aussi à rapprocher du nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention. Ces visites ont plus que doublé pour les femmes, passant de cent quarante-six en 2021 à près de cinq cent vingt-et-une en 2022. Elles ont augmenté par ailleurs de près de 70 % également pour les hommes dans le même temps : soixante-douze hommes ont demandé ces visites médicales spontanées chez le médecin de prévention en 2021, ils étaient cent vingt-deux, presque le double donc, en 2022.

Ces indicateurs qui augmentent, qui se dégradent aussi, d'une certaine manière, sont très certainement des indices de réelles difficultés au travail, peut-être de souffrance au travail, pour des raisons diverses. J'avais déjà souligné l'an dernier ici l'importance de développer les formations des personnels sur les risques psychosociaux et suggéré la

création d'un baromètre du bien-être au travail pour détecter ces éventuelles difficultés ; mes propositions n'ont pas été considérées, mais les indices que nous avons là devraient vous inciter, je pense, Monsieur le Président, à les regarder peut-être avec un peu d'intérêt.

Sur les rémunérations, je ne serai pas trop long, puisqu'une partie substantielle du rapport sur l'égalité femmes-hommes y sera consacrée tout à l'heure. Monsieur Coscas l'a rappelé tout à l'heure, au-delà des niveaux de rémunération qui ont progressé sur l'année pour toutes les catégories, un point néanmoins sur les écarts entre les femmes et les hommes qui perdurent, même s'ils se réduisent un peu comparativement à 2021. Cet écart est présent aussi bien pour les fonctionnaires – de l'ordre de 5 – que pour les contractuels, où l'écart est double, plus de 12 %. Cet écart, bien sûr – je ne détaille pas ici –, est très variable selon les filières.

En revanche, sur cet aspect salarial, je note que sur les dix plus hautes rémunérations, l'écart se creuse très largement, puisqu'en 2021, sur ces dix plus fortes rémunérations, on comptait trois femmes et sept hommes ; en 2022, il n'est plus question que d'une femme *versus* neuf hommes. Je crois que sur ce point, on peut faire nettement mieux, pas que sur celui-là, mais sur celui-là en particulier.

Pour finir, nous allons bien sûr donner acte de la présentation de ce Rapport, mais avec une alerte, sans doute, sur les différents signaux faibles que j'ai évoqués tout au long de mon intervention : accroissement de l'absentéisme, consultation en forte progression des médecins de prévention, congés maladie plus longs, démissions en forte hausse, tous ces signes faibles qui sont des indicateurs d'un potentiel mal-être au travail, sans doute pas généralisé, mais qu'il faut savoir détecter et traiter, et j'espère qu'au RSU de l'an prochain, on aura des indicateurs de cet ordre-là bien meilleurs.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Coscas souhaite répondre.

M. Coscas.- Merci, Monsieur le Président, juste quelques points pour rassurer notre collègue...

M. le Président.- Il n'a pas l'air inquiet...

M. Coscas. - Oui, il n'est pas inquiet...

D'abord, sur les risques psychosociaux : évidemment, avec les représentants du personnel, les équipes de la DRH et les équipes de santé, nous suivons de très près cette problématique. Il faut quand même rappeler que le Département, grâce à son nombre d'agents, a une médecine interne – c'est important de le signaler –, cela veut dire que les équipes sont disponibles à tout moment ; cela donne peut-être aussi l'impression qu'il y a plus d'interventions, parce qu'il est plus facile d'y accéder.

Vous avez également évoqué le nombre d'agents qui a diminué et vous avez parlé de la DSP : effectivement, ce sont plus de 100 agents contractuels qui ont été transférés, permettant aussi une « déprécarisation » de leur situation, puisque de CDD, ils sont passés CDI. Il faut donc saluer ce point.

Ensuite, vous parlez de la différence entre le nombre de contractuels et de titulaires, mais cela, on le voit partout en France : le statut ne fait plus recette. C'est un fait, tout le monde le constate, dans toutes les collectivités de France ; on ne peut, nous aussi, que le constater. On peut aider, pousser, et d'ailleurs, c'est ce qu'on fait et ce qu'on fera lors de sujétions, soutenir les agents qui souhaitent passer des concours ; évidemment, on les aidera, mais c'est un fait.

Ensuite, vous parlez des démissions. De la même manière, le *ratio* que vous évoquez est le même partout ; dans toutes les collectivités, c'est comme ça ; la volatilité des agents qui sont dans les collectivités ou même dans le secteur privé existe, on la constate. Nous mettons tout en œuvre dans le Département pour les conserver, et je pense que cela se verra dès que la totalité des actions que j'ai évoquées tout à l'heure sera en place. Nous sommes une collectivité comme les autres, nous ne sommes pas hors sol, et, évidemment, nous sommes impactés par l'ensemble des éléments nationaux.

Ensuite, pour terminer, Monsieur le Président, quelques secondes sur votre remarque sur les dix plus hauts salaires et sur le fait qu'il y ait trois femmes.

D'abord, je suis surpris de votre remarque, Monsieur Timotéo, parce que tirer des conclusions...

M. Timotéo (hors micro). - C'est factuel.

M. Coscas.- D'accord, mais tirer des conclusions mathématiques sur un échantillon de dix personnes, cela ne fait pas très... je ne vais pas utiliser le mot « sérieux », mais on ne tire pas de conclusion sur un échantillon si faible – c'est la première chose.

Deuxième chose, et là je suis rassuré : vous n'avez trouvé le problème que sur dix agents sur quatre mille ou cinq mille, donc c'est rassurant d'un autre côté.

On ne peut pas tirer de conclusion sur dix collaborateurs. Dans six mois, ce sera six/quatre, six mois après, ce sera trois/sept, et après, ce sera huit/deux. Il est évidemment impossible de tirer des conclusions.

Je vous rassure : évidemment, il n'y a aucune volonté du Président ni de la Direction générale de ne recruter que des hommes et vous verrez, dans les prochains Rapports sociaux uniques, l'évolution grâce à l'action volontariste.

Merci.

M. le Président.- Quelques éléments complémentaires...

Sur la baisse des effectifs, Monsieur Coscas vous l'a indiqué, elle est en très grande partie liée à la Délégation de service public pour la restauration, mais aussi le nettoyage ; maintenant, cela a donné un vrai statut à ces agents, comme il l'a indiqué, qui sont passés de CDD à CDI.

Je vous rassure concernant la baisse des effectifs à la Direction générale, Monsieur le Directeur général n'est pas tout seul, il s'agit en fait d'un transfert : était rattachée à la Direction générale la Direction des affaires juridiques, et maintenant, elle figure toute seule, ce qui fait qu'il y a une baisse auprès du Directeur général, mais il n'y a pas de baisse d'effectifs, ils sont présents en termes de Service.

Sur le nombre des contractuels qui augmente, Monsieur Coscas a aussi répondu en partie, oui, c'est vrai, mais nous sommes dans le même pourcentage, totalement le même, en espérant que cela n'augmente pas encore, que l'ensemble de la fonction publique ; sur l'ensemble de la fonction publique, c'est 21 %. C'est un constat, je ne m'en réjouis pas, mais c'est comme ça, cela a été dit, les jeunes générations peut-être souhaitent moins devenir à vie fonctionnaires, puisque ces contractuels, nous leur proposons de les recruter de façon définitive, y compris lorsqu'ils sont parfois en intérim, et bien souvent, nous avons plus de refus que de réponses positives, ils préfèrent mettre fin à leur mission, aller

ailleurs ou faire une pause ; c'est comme cela, mais ce n'est pas propre à notre Département.

Quant au fait des démissions, c'est lié aussi à l'augmentation des contractuels. Un fonctionnaire ne démissionne pas, par définition, un fonctionnaire perd son statut ; je ne connais pas beaucoup de fonctionnaires qui démissionnent ; ils se mettent en disponibilité, à la rigueur, mais ils ne démissionnent pas, donc la hausse des démissions est liée surtout aux contractuels.

Sur les apprentis, pour être très franc, je ne sais pas combien ont été embauchés et s'ils le souhaitent. En revanche, le nombre d'apprentis que nous accueillons a augmenté, puisque nous étions à soixante-dix en 2021, nous sommes passés en 2022 à quatre-vingt-dix-huit ; j'espère qu'en 2023, on arrivera encore à progresser.

Sur les maladies ordinaires, vous avez dit qu'il y avait eu une forte augmentation ; c'est un transfert, là aussi, car désormais, lorsque les agents sont arrêtés parce qu'ils ont le Covid, cela rentre en maladie ordinaire. Globalement, on est à 7 % en 2023 d'arrêts maladie, ce qui, vu le nombre de fonctionnaires, n'est pas un pourcentage important, c'est même plutôt bas.

Sur les écarts de salaires hommes/femmes, vous avez eu la réponse concernant les dix plus hautes rémunérations. Comme l'a dit Monsieur Coscas, c'est fluctuant, en fonction des départs et des arrivées.

Les écarts, et pas simplement sur les dix premiers, vont se réduire aussi par les mesures que nous avons prises concernant le RIFSEEP, parce que si vous vous en souvenez, l'an dernier, le problème a été soulevé dans notre Assemblée, et je vous indiquais que les femmes qui viennent du privé, où elles perçoivent un salaire moins élevé que les hommes, ont des prétentions salariales moindres quand elles candidatent chez nous. Comme on va passer tout le monde sur l'IFSE, en s'alignant sur la partie haute, et donc en intégrant les contractuels, forcément, et indépendamment de ce qu'a dit Monsieur Coscas où les catégories C vont augmenter plus, cela va réduire l'écart encore, qui a déjà été réduit, hommes/femmes.

J'espère qu'on arrivera à continuer comme cela, mais globalement, je crois que nous avons 70 ou 75 % de femmes...

M. Dian (hors micro).- 72 %.

M. le Président.- 72 % de femmes dans la collectivité.

Madame Cillières, si vous voulez ajouter quelque chose...

Mme Cillières.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je dois dire que les réponses apportées sur le nombre d'agents présents ne m'ont pas convaincue, et donc pour ce troisième Rapport social présenté depuis le début du mandat, il y a quand même des éléments, des données et des tendances qui s'aggravent et qui continuent, et notamment sur le nombre d'agents en poste.

Évidemment, c'est 2022, on verra le RSU 2023, mais il y a une baisse continue d'année en année, sauf à ce que j'aie mal compté. Par exemple, en cinq ans, entre 2018 et 2022, ce sont près de cinq cent cinquante agents présents en moins, donc près de 12 % des effectifs. Je pose la question : comment est-ce possible ?

Vous avez abordé la question de la privatisation de la restauration scolaire ; je précise ici, mais vous le savez, qu'on y est totalement opposé. Et puis, on peut « CDIser » des personnels, on peut aussi les stagiairiser quand ils sont dans la fonction publique, c'est tout aussi pérenne.

Finalement, par exemple, ces cent cinquante postes, me semble-t-il...

M. le Président.- Les stagiairiser, il faut qu'ils acceptent après d'être fonctionnaires.

Mme Cillières.- Tout à fait, mais tout autant qu'ils peuvent accepter cela comme un CDI, c'est pareil ; c'est tout aussi pérenne en tout cas.

M. le Président.- Mais non, Madame !

Mme Cillières.- On a des dispositifs pérennes dans la fonction publique.

M. le Président.- Un CDI, à tout moment, vous pouvez démissionner, comme l'a dit Monsieur Timotéo, vous êtes libre. Quand vous êtes stagiairisé, c'est pour devenir à la fin du stage...

Mme Cillières.- ... fonctionnaire, oui.

M. le Président.- ... sauf si vous avez été mauvais, et quand on vous a stagiairisé, il y a quasiment 99 % des gens qui deviennent fonctionnaires. Or, ils ne veulent pas, donc si vous leur proposez de les stagiairiser, ils vous diront « non », ils préféreront continuer à avoir un CDI.

Mme Cillières.- Il faudra faire le détail peut-être dans le RSU de ceux qui auraient refusé...

M. le Président.- Eh bien regardez comment cela se passe dans votre Ville !

Mme Cillières.- Je sais bien, justement !

M. le Président.- Vous stagiairisez les gens d'office ?

Mme Cillières.- Sur les postes C par exemple, oui, on a la possibilité de le faire, pour ceux qui veulent rester évidemment, on est bien d'accord. Mais là, vous parlez de privatisation de secteurs comme la restauration ; a-t-on posé la question aux agents d'être CDIsés quelque part ou stagiairisés ailleurs ? C'est cela que je pose.

En tout cas, aujourd'hui, le *delta* entre le tableau des effectifs budgétaires et le nombre de postes occupés se creuse, inévitablement, parce que votre tableau des effectifs reste haut ; vous l'avez dit d'ailleurs, on vient de le voter là, mais si on regarde le tableau des effectifs 2022 et le nombre de postes occupés, pour 2022, c'est mille neuf cents postes d'écart, donc mille neuf cents postes non pourvus.

Je me permets d'insister, Monsieur le Président : ces chiffres se creusent, pour des services publics essentiels aux habitants au regard des compétences départementales, qui relèvent de l'action sociale, en tout cas du quotidien et de la proximité pour les habitantes et les habitants. Vous comprendrez que ces chiffres sont inquiétants, et ils le sont d'autant plus – mais c'est le cas dans toute la fonction publique – quand on regarde la pyramide des âges du personnel, avec un gonflement des strates des âges qui se rapprochent de la retraite. Aujourd'hui, 15 % des effectifs ont soixante ans et plus. Forcément, on se demande quel plan d'action est prévu pour tenir, au-delà du recours aux contractuels, mais ce sont des sujets que nous avons déjà discutés par ailleurs.

Je termine, Monsieur le Président, chers collègues, pour vous alerter à nouveau sur la situation difficile, voire parfois catastrophique, rencontrée dans certains Services sociaux territoriaux (SST). Nous avons été alertés sur une situation d'urgence au SST6 de Nanterre-Suresnes il y a quelques semaines :

- une situation de sous-effectif permanent, avec 55 % de postes non pourvus ;
- une rotation incessante des personnels ;
- de nombreux arrêts maladie provoqués par l'épuisement des personnels présents ;
- un fonctionnement en mode dégradé au quotidien ;
- des PMI ouvertes seulement à temps partiel, faute d'agents ;
- moins de quatre ETP pour l'action sociale pour un territoire de cent soixante-quatorze mille habitants ;
- un accompagnement de l'ASE qui ne peut plus bien suivre, faute de personnel présent.

Ce SST et ses agents sont, à notre sens, à bout de souffle, au bord de l'implosion. Nous en appelons, Monsieur le Président, à un plan d'urgence pour le SST6 en priorité, mais également, on en a déjà discuté, pour tous les SST qui souffrent aujourd'hui d'un manque de personnel. À la suite de l'audit qui a été mené par vos services en 2021-2022, qui a conforté un bilan de situation sur laquelle nous n'avions cessé de vous alerter suite aux départs massifs provoqués par la réorganisation brutale de 2019 et à la casse des métiers, nous portons un plan d'action en faveur des SST qui doit être et rester une priorité pour notre Département, dans l'intérêt des agents, mais aussi des usagers des Services sociaux territoriaux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Coscas, vous vouliez répondre.

M. Coscas.- Juste une remarque, Monsieur le Président, je vous remercie.

Madame Cillières, je suis très surpris que vous confondiez les chiffres concernant les effectifs budgétaires et le tableau général. Les effectifs budgétaires sont clairement indiqués : c'est quatre mille neuf cent soixante-treize agents. Les mille neuf cents agents qui manquent dont vous parlez, ce n'est absolument pas mille neuf cents agents, il s'agit simplement d'avoir la possibilité d'agir agilement : quand vous avez, sur cinq mille agents, des avancements de grade en permanence, des recrutements, des départs, il faut pouvoir agir, et non pas à chaque Conseil départemental, mais entre-temps, sur la possibilité de recruter, de promouvoir, de valider les avancements de grade, c'est uniquement cela. C'est une sorte de réservoir qui nous permet d'éviter d'avoir, à chaque Conseil départemental, dix ou quinze pages à chaque fois qu'un agent a un avancement de grade ; là, on le fait grâce à cette réserve. Clairement, les six mille deux cent soixante-six effectifs budgétaires ne sont pas six mille deux cent soixante-six postes à pourvoir ; le nombre d'agents est de quatre mille neuf cent soixante-treize, le différentiel nous permet d'agir au quotidien pour pouvoir répondre à l'ensemble des évolutions de carrière, entre autres, ou des réorganisations des services – c'est simplement ça.

M. le Président.- Effectivement, au-delà de ce qu'on a dit pour les SST, comme dans toute collectivité, il y a des marges qui sont gardées pour les évolutions de carrière.

Sur les SST, et particulièrement le SST6, vous le savez, nous en avons déjà parlé plusieurs fois, effectivement, nous sommes confrontés à des difficultés pour recruter dans ces métiers. Pour autant, d'année en année, cela s'améliore. Nous avons, au 2 novembre 2023, sur l'année 2023, cent vingt-et-un emplois supplémentaires au sein de la Direction des solidarités territoriales : le solde entre les arrivées et les départs, en net, cela fait cent vingt-et-un employés de plus au 2 novembre 2023.

Concernant le SST6, la cible est de cent vingt-deux agents. Sur ces cent vingt-deux, il y a quatre-vingt-quinze postes qui sont pourvus ; il en manque donc vingt-sept. Sur les vingt-sept, il y a huit arrivées qui sont confirmées entre décembre de cette année et le mois de mars de l'an prochain, parce que même quand on embauche, selon où les gens travaillent déjà, il y a un délai pour pouvoir nous rejoindre, et trois recrutements, me dit-on, sont en bonne voie en vue d'une arrivée au 1^{er} mars. Cela veut dire huit et trois, onze, sur les vingt-sept postes qui manquent encore, il resterait un delta au 1^{er} mars 2024 de seize postes à pourvoir et c'est parmi nos priorités, vous le savez. Nous continuons à nous battre pour recruter, et toutes les mesures que nous avons prises en faveur du personnel, que nous avons évoquées ce matin, fait que notre collectivité, aujourd'hui, plus que d'autres, attire, et redevient plus attractive.

Une fois encore, vous me dites que j'aime les comparaisons, mais pour en parler avec eux, demandez au Val-de-Marne, à la Seine-Saint-Denis, même aux Yvelines, et Paris, ils ne sont pas au même niveau.

On continue à se battre, et je comprends que des personnels, en plus avec le Covid et l'importance des besoins en matière sociale, puissent, à un moment donné, s'essouffler. D'ailleurs, quand vous parliez de congés maladie, on constate qu'il y en a beaucoup dans ce secteur, parce que les gens s'épuisent. Mais on fait tout ce qu'on peut pour remédier à ce problème, on prend des mesures fortes pour attirer les professionnels dont on a besoin et concernant le SST6 spécifiquement, compte tenu des recrutements confirmés ou en voie de l'être, il ne manquera plus « que » 16 agents. Notre objectif, bien évidemment, c'est d'arriver le plus rapidement possible à pourvoir les 122 postes nécessaires. Et nous faisons tout pour cela, je tiens à en assurer les équipes qui travaillent dans ce SST.

Je mets donc le « prend acte », puisqu'il s'agit de prendre acte, aux voix.

Je suppose que c'est l'unanimité.

Rapport n° 23.192 – Plan d’actions 2024-2026 en faveur de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Sur le rapport 23.192, le plan d’actions 2024-2026 en faveur de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, j’ai comme inscrite Madame Trichet-Allaire.

M. Coscas.- Monsieur le Président, également moi si c’est possible, si vous en êtes d’accord.

M. le Président.- Oui, alors Monsieur Coscas, allez-y !

M. Coscas.- Pour présenter rapidement – enfin pas rapidement, parce que c’est un sujet important – ce plan d’actions 2024-2026, que je vais vous détailler en quelques mots. Vous avez le détail dans la délibération. Concernant les grandes lignes, ce plan d’actions comporte des mesures qui sont réglementaires, quatre mesures réglementaires, et je vais vous les décliner en vous expliquant les réponses qui sont apportées.

La première est de garantir l’égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d’emploi, grades et emplois de la fonction publique. Nous avons créé une formation des référents emploi et compétences pour leur permettre de prévenir les discriminations et sensibiliser les recruteurs à ces situations. Il y a également le déploiement d’un dispositif de Talents de l’Université du Management, avec une très forte proportion de femmes, qui permet également de prendre conscience des situations.

Le deuxième point est de favoriser l’articulation entre activités professionnelles et vie personnelle et familiale. Nous avons, entre autres, répondu avec la mise en place du télétravail, renforcé, par exemple, pour les femmes enceintes, qui permet d’éviter certains arrêts maladie et d’alléger le temps de transport. Il y a également la mise à disposition d’un guide de la parentalité sur l’intranet, pour expliquer tous les droits.

Troisième point : prévenir et traiter les discriminations, les violences, le harcèlement et les agissements sexistes au travail. Un dispositif de signalement, adossé à une boîte mail, a été mis en œuvre et un poste de médiateur a été créé à la DRH ; c’est effectivement une réponse concrète. Un MOOC – formation en ligne – pour comprendre et

prévenir les discriminations a été proposé à l'ensemble des agents, et la communication sur les dispositifs de signalement a été renforcée.

Enfin, évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération, nous en avons parlé longuement tout à l'heure : dans un premier temps, la réintégration des primes dans l'IFSE et le complément de traitement indiciaire, le fameux Ségur ; ensuite, il y a la mise en place d'un index égalité ; enfin, la fameuse refonte des cotations. Concernant cette refonte des cotations, il y a deux points essentiels dans le cadre de ce plan d'actions égalité femmes-hommes :

- dès janvier 2024, femmes, hommes, titulaires et contractuels à grade égal et même métier seront alignés sur le même montant d'IFSE. Cette mesure permet d'ores et déjà de diminuer de 35 % l'écart sur les montants des régimes indemnitaires des femmes et des hommes.
- autre élément – qui avait été évoqué la dernière fois et qui permet d'agir sur les écarts en matière de prétentions salariales –, lors des recrutements, les candidats femmes et hommes, titulaires ou contractuels, toujours à grade égal et même métier, se verront proposer par la collectivité un montant de régime indemnitaire identique, à l'inverse du système actuel, qui, aujourd'hui, prolonge les inégalités observées notamment dans le secteur privé.

Grâce à ce nouveau positionnement automatique dès le recrutement, s'il y a des écarts dans les prétentions salariales, elles seront alignées sur le grade, l'emploi, avec le montant de régime indemnitaire maximum proposé.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur Coscas.

Madame Trichet-Allaire ?

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, il se trouve que mon intervention porte, en effet, sur ce plan d'actions, mais également aussi sur le rapport qui suit...

M. le Président.- D'accord, eh bien vous groupez.

Mme Trichet-Allaire.- Comme vous voulez : soit j'interviens maintenant, soit après...

M. le Président.- Groupez, si vous voulez.

Mme Trichet-Allaire.- D'accord.

Il se trouve que le plan d'actions 2024-2026 commence par un bilan du plan d'actions qui se termine, et dont certains éléments sont repris dans le rapport égalité qui va nous être présenté tout à l'heure. Vous excuserez donc la deuxième partie, qui concerne plus les politiques publiques, qui ne sont pas évoquées dans le présent rapport...

M. le Président.- Si vous voulez grouper, on va peut-être demander à Madame Bedin, qui devait intervenir sur le rapport 23.191, de le faire. Comme cela, vous grouperez votre intervention.

Mme Trichet-Allaire.- Oui, très bien.

M. le Président.- Madame Bedin ?

Mme Bedin.- Bonjour à tous.

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour, chers collègues.

Effectivement, ce rapport égalité hommes-femmes, qui, lui aussi, porte sur l'année 2022, comporte deux parties.

La première, je n'y reviendrai pas dans le détail, parce que cela a été fait par Yves, porte sur la politique des ressources humaines liée à nos agents femmes et à l'égalité femmes-hommes entre les agents du Département, avec des mesures dont on peut, je crois, tous se féliciter ce matin ; merci Yves, merci aux services pour le travail qui est fait, pour la présentation. Je voudrais quand même souligner que ce sont de très bonnes

nouvelles, qui vont évidemment dans le bon sens, pour, notamment, les rémunérations de nos agents féminins.

Je voulais simplement souligner, dans cette partie du rapport 2022, des orientations intéressantes qui sont prises, que tu as évoquées, Yves, et qu'il est important de souligner :

- un nouveau dispositif pour le signalement, pour permettre aux agents qui seraient victimes de harcèlement, de violences, de pouvoir le dire, de pouvoir se manifester. C'est un dispositif important ; avec plus de trois mille agents femmes dans la collectivité, il est de notre devoir d'employeur et évidemment d'élu et de citoyen de leur permettre de parler si elles le souhaitent, de les repérer, c'est notre devoir aussi, et nous imaginons malheureusement bien qu'il y a des situations difficiles parmi ces plus de trois mille femmes agents du Conseil départemental liées à leur vie privée ou au sein du travail et nous y sommes extrêmement vigilants ;

- dans la même veine, cette formation à travers le MOOC va se poursuivre, s'amplifier, pour prévenir tous les agissements sexistes et toutes les violences qui peuvent arriver sur le lieu de travail.

Ce rapport 2022 comporte une seconde partie politiques publiques égalité hommes-femmes sur le département. Cette partie, vous l'avez peut-être remarqué, a été enrichie, à la fois par un apport statistique, par un apport, bien sûr, du bilan des actions faites, mais aussi des orientations prévues pour les années qui viennent, puisque l'égalité femmes-hommes est une politique qui, à la fois, existe depuis de nombreuses années et qui a été amplifiée et augmentée sous l'impulsion du Président pour ce mandat, avec un plan pluriannuel qui nous engage à aller plus loin dans chacune des actions que nous faisons, c'est-à-dire :

- lutter contre toutes les formes de violences, de vulnérabilité, de précarités rencontrées par les jeunes filles et par les femmes de notre territoire ;

- encourager et soutenir la place et la réussite des filles et des femmes dans les différents domaines d'action et d'intervention du Département : les solidarités, l'éducation, la jeunesse, le sport, la politique de la Ville, la culture, la coopération internationale et l'aménagement du territoire ;

- la sensibilisation des jeunes filles et des jeunes garçons à l'égalité entre les femmes et les hommes et le développement de la culture du respect.

Ces trois axes qui sont développés dans le rapport sont amplifiés par deux actions nouvelles portées en 2023 :

- le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » ;
- l'Observatoire des violences faites aux femmes, qui s'est lancé cette année.

Je voudrais revenir sur quelques points majeurs de ce rapport.

D'abord, évidemment, la subvention départementale accordée aux associations qui préviennent, qui accompagnent et qui luttent contre les violences faites aux femmes au quotidien. C'est une subvention d'environ 1,8 M€ qui est reconduite depuis des années maintenant et qui permet :

- aux associations, par exemple, de financer cent cinquante-trois places d'hébergement ;
- le financement du dispositif Téléphone grave danger, soixante téléphones mis en circulation pour les femmes ;
- cette année, la généralisation du violentomètre ;
- l'aide aux victimes, la poursuite de la ligne d'écoute des femmes qui ont besoin d'appeler, soit en situation d'urgence, soit pour un accompagnement, avec le prolongement du 39-19 auprès des associations des acteurs territoriaux.

Dans cette action, je voudrais signaler la campagne de communication – je parle de 2023 – qui a été menée au mois de novembre à l'occasion de la journée de lutte contre les violences : « Une fois, c'est déjà trop ». Vous l'avez peut-être vue dans l'ensemble du département, sur tous les panneaux d'affichage, qui renvoient vers la ligne d'écoute départementale et dont on va mesurer les effets dans quelque temps en regardant les données chiffrées.

Je voudrais également mentionner le travail de l'Institut des Hauts-de-Seine et tout ce que nous faisons au plan départemental pour la santé des femmes avec :

- le Bus santé femmes, que vous connaissez, qui circule dans nos communes : huit cents femmes touchées en 2022, sensibilisées, qui ont pu trouver un lieu d'écoute à travers ce Bus ;
- l'opération « Toutes culottées », formidable opération ; je le dis devant Bénédicte de Kerprigent qui doit être dans la salle. On travaille avec vraiment beaucoup d'enthousiasme à la généralisation, peut-être auprès d'un public garçons, puisque vous savez que le respect, l'apprentissage du respect de son propre corps, du respect de

soi-même, et donc du respect de l'autre, sont essentiels, et encore plus à l'heure de la lutte contre les cyberviolences et le cyberharcèlement.

Deux chiffres qui sont très évocateurs et que je voudrais souligner pour qu'on les ait en tête :

- une fille sur onze aujourd'hui et un garçon sur quinze a vu des photos d'elle ou de lui modifiées et être publiées sur les réseaux sociaux sans son accord ;
- 23 % des jeunes hommes considèrent aujourd'hui qu'il faut être violent pour se faire respecter.

Je peux en citer beaucoup de cet acabit. On a eu l'occasion d'avoir un colloque passionnant sur les cyberviolences il y a quelques semaines, avec tous les professionnels du département porté par l'Observatoire, qui nous a permis de faire un focus sur ces actions contre les cyberviolences. L'action éducative de l'Institut des Hauts-de-Seine est extrêmement importante dans ce domaine.

Je voudrais parler des Écoles françaises des femmes qui continuent, et on va enrichir ces actions avec du mentorat grâce au programme « Femmes des Hauts-de-Seine ».

Je voudrais, en cette semaine qui a vu la victoire de l'équipe de handball féminin, souligner le soutien très fort du Conseil départemental auprès des clubs féminins de haut niveau, dans les centres de formation. Un sujet qui me tient à cœur est le soutien qu'on a apporté – merci, Daniel – au CTC Mont-Valérien, avec un premier centre d'entraînement féminin d'Ile-de-France à Nanterre-Suresnes. Et petites félicitations au passage pour nos deux championnes départementales, championnes du monde de handball, issues de Paris 92.

Un dernier point – je ne fais un focus que sur quelques actions parmi les nombreuses politiques publiques présentées dans le rapport –, sera pour le sujet de l'orientation et de l'éducation de nos collégiens et collégiennes dans leur formation et dans les métiers qu'ils ou elles choisiront plus tard, avec une vraie volonté de lutter contre les plafonds de verre, de donner confiance en soi. Tout à l'heure, Monsieur Timotéo, vous évoquiez le fait qu'il y a encore un écart important de salaire, notamment chez les contractuels : malheureusement, il est vrai que les garçons, les hommes, osent aujourd'hui négocier davantage que les femmes. Cela fait partie de ces compétences qu'il faut qu'on donne à nos jeunes filles : qu'elles osent, qu'elles aient de l'audace, pour avoir confiance

en elles et réaliser leurs rêves ; avec le Curious Lab, nous faisons cela : les Rencontres de l'éloquence, les dispositifs ERMES, auprès des jeunes femmes entrepreneurs avec un partenariat de plus en plus fort avec la CCI des Hauts-de-Seine pour soutenir les jeunes femmes entrepreneurs, *etc.*

Je suis extrêmement fière de pouvoir avoir la chance de porter ces actions. Un grand merci – je le fais souvent, mais c'est très sincère – aux agents, aux services, au Conseil départemental, à la volonté politique également, Monsieur le Président, que vous avez mise sur ce sujet. Je crois qu'on fait de grands pas et je vous remercie.

M. le Président.- Merci de toutes ces explications.

Madame Trichet-Allaire ?

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

En réalité, je vais également vous remercier pour ce rapport égalité femmes-hommes et pour ce plan d'actions, car on voit bien, vous l'avez bien dit, Madame Bedin, que toutes les actions mises en œuvre vont dans le bon sens, globalement.

Je voulais aussi remercier les services, pour avoir travaillé sur ce bilan et ce rapport, car nous avons énormément de données qualitatives et quantitatives très éclairantes sur la situation des Hauts-de-Seine, qui nous aident aussi, nous, élus, à mieux décider et construire les politiques publiques au plus proche des besoins de la population.

Bien sûr, je ne vais pas lister tous les points positifs, ce serait un peu trop long et Madame Bedin nous a fait une synthèse.

Je voulais quand même souligner cet effort particulier sur ce médiateur, sur le dispositif en interne des services facilitant le signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral et sexuel et d'agissements sexistes dans le cadre professionnel. Je voulais le souligner, car il est encore trop rare d'aider à la dénonciation de tels agissements, alors qu'il s'agit d'un sujet très grave, qui impacte énormément les femmes dans leur vie professionnelle et dans leur vie personnelle. C'est un sujet important, qui est encore aujourd'hui trop souvent minimisé, ces violences sont minimisées, voire tout simplement niées, et c'est ce que ne fait pas le Conseil départemental ; donc bravo, vraiment, pour cette facilitation !

En effet, les freins pour les femmes sont importants ; beaucoup d'institutions, d'organismes, d'entreprises sont soit complètement incultes sur ce sujet, soit carrément cyniques ou lâches. On voit que nous, vous, le Conseil départemental, ne sommes pas du tout dans cette posture et c'est très bien.

Les conséquences pour les femmes victimes de tels agissements sexistes et sexuels, de violences sexuelles, sont vraiment dramatiques, puisque cela peut se manifester par des symptômes de stress post-traumatique, des troubles du sommeil, des troubles alimentaires, du comportement, qui impactent évidemment leur concentration, et donc leur qualité de travail, mais aussi leur vie de couple, peut aussi accentuer l'isolement social, les sentiments de honte et de culpabilité ; les impacts sont vraiment importants.

Sur le harcèlement sexuel, des études ont montré dernièrement que 52 % des femmes déclarent avoir subi un fait de harcèlement sexuel dans leur vie professionnelle, dans toutes structures et tout au long de leur vie professionnelle ; une femme sur deux, c'est énorme, on voit que le phénomène est très important. Et sur ces une femme sur deux, 72 % se sont confiées à une tierce personne – on le sait, les femmes parlent –, mais seulement 4 % ont déposé plainte. On voit bien que les freins sont énormes.

Je vous remercie à nouveau de vous être emparés de ce sujet sérieusement et de façon conséquente. On voit bien que c'est nécessaire pour la justice, pour la cohésion sociale, et aussi pour l'efficacité au travail, puisqu'il s'agit ici de l'égalité professionnelle.

J'ai quand même une question sur ce sujet : souvent, en cas de harcèlement sexuel/agression sexuelle, les victimes quittent leur emploi tandis que les agresseurs restent en poste. Serait-il possible d'avoir ces éléments – je ne sais pas si c'est possible au regard de la confidentialité –, de savoir si les personnes qui ont été suivies par le dispositif sont restées employées par le Département – pas forcément dans le service, parce qu'il est parfois préférable d'en changer ?

Par ailleurs, autre point positif : nous sommes ravis de voir la mise en place, à partir de 2024, d'un indicateur dédié à l'égalité femmes-hommes dans la commande publique ; peut-être que nous voyons le début, les prémices, de l'établissement d'un budget sensible au genre, auquel notre groupe Écologistes et Socialistes tient tant.

Nous avons quelques points négatifs quand même.

Mon collègue, Monsieur Timotéo, nous a parlé des dix rémunérations les plus hautes, je n'y reviens pas.

Quelques autres indicateurs nous inquiètent, toujours sur la partie égalité professionnelle : les taux de promotions internes, d'avancements de grade et de formations, ont régressé depuis 2020. Nous espérons que pour l'année prochaine, des mesures rectificatives seront mises en œuvre pour inverser ces tendances qui aggravent un peu les conditions de travail des femmes.

Sur les politiques publiques, un élément. Je ne vais pas redire tous les points positifs qui sont faits, il y en a beaucoup. Vous le savez, nous le disons souvent, nous sommes régulièrement satisfaits, voire très satisfaits, des actions portées par l'Institut des Hauts-de-Seine, mais nul n'est parfait et il y a une approche qui nous paraît aujourd'hui ne pas être à la hauteur des enjeux : l'accompagnement des femmes monoparentales et le site internet qui y est consacré. Nous trouvons que sa charte graphique est, peut-être, un peu stéréotypée, mais surtout, les sujets qui y sont abordés se concentrent sur des priorités qui ne semblent pas être les premières priorités des femmes en situation de monoparentalité.

(Coupure son)

En fait, c'est un système pour que les interventions ne durent pas trop longtemps ; c'est cela ? *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- Je ne touche à rien, je vous laisse vous exprimer. Vous dites tellement de bien, je suis prêt à attendre encore un quart d'heure !

Mme Trichet-Allaire.- Le site internet, en effet, aborde des sujets qui nous paraissent un peu loin des priorités des femmes monoparentales. Il aborde un peu l'accompagnement à la parentalité, mais de façon trop sporadique et sommaire, et le principal problème des femmes monoparentales est la précarité.

À ce sujet, il y a une étude très intéressante de la CNAF qui est parue au mois de septembre sur « Les familles monoparentales – conditions de vie, vécu et action publique », qui rappelle aussi l'impact pour les enfants qui vivent au sein de ces familles monoparentales, puisque la pauvreté en conditions de vie mesurée par la privation matérielle et sociale concerne 30 % des familles monoparentales contre 10 % des familles en couple avec un enfant, donc on voit que les écarts sont importants.

Autre exemple que révèle ce rapport, 56 % des familles monoparentales – plus de la moitié des familles monoparentales – disent ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'environ 1 000 €, contre 26 % des ménages – donc deux fois moins – composés d'un couple avec deux enfants. On voit que les écarts sont là aussi très importants, et c'est vraiment à ce niveau-là qu'il y a de grandes difficultés.

Cette précarité très importante impacte les conditions de logement et aussi les logements des enfants, qui connaissent beaucoup plus de surpeuplement, de mauvaises isolations phoniques, thermiques, des problèmes d'humidité, des problèmes de chauffage.

Je ne vais pas vous restituer l'entièreté de cette étude – ce serait beaucoup trop long – mais vous l'aurez compris, les principaux soucis des femmes en situation de monoparentalité ne sont pas de sublimer leurs jambes ni de voyager seules avec leurs enfants, ce sont vraiment des problèmes financiers. Aussi, peut-être serait-il possible de mettre en place des mesures pour compenser ces inégalités : travailler sur les effets de seuil, sur le remboursement partiel ou total du Pass Navigo pour ces femmes, peut-être des aides ménagères ou des aides pour les gardes d'enfants pour ces femmes, sous conditions de revenus ; ces pistes de réflexion pourraient, je le pense, vraiment les aider.

Il pourrait également être opportun de les aider à constituer des réseaux entre pairs pour favoriser l'entraide, lutter contre l'isolement. Le Conseil départemental l'a fait pour les aidants, cela fonctionne très bien. Ce sont des pistes aussi qui sont des leviers.

Pour finir, le bilan du plan d'actions nous semble encore un peu trop léger. Certains indicateurs visent l'ensemble des agents et non spécifiquement les femmes. Cependant, on sent une montée en puissance, et donc j'ai hâte de voir le bilan de l'année prochaine. D'ailleurs, vous avez dit par rapport aux rémunérations – et vous m'avez rassurée parce que j'avais aussi un petit paragraphe là-dessus – que ce sont des indicateurs qui vont progresser ; tant mieux !

Enfin, une petite suggestion : peut-être que dans ce rapport, on pourrait aussi parler de l'égalité entre les femmes et les hommes élus que nous sommes ici, au sein de cette Assemblée, car je connais certaines élues femmes qui portent dans le cadre de leur délégation des actions notables et qui ont un investissement remarquable et nous pourrions peut-être aussi les valoriser.

Merci.

M. le Président.- Très bien. Je crois qu'on ne va pas répondre grand-chose à tout ce que vous avez dit, puisque cela va dans le même sens, on a les mêmes objectifs.

Simplement un point : oui, cela va encore monter en puissance, parce que d'abord, on a créé une délégation, dont Madame Bedin s'occupe et très bien, mais on a créé aussi récemment, courant 2023, un Secrétariat général à l'égalité femmes-hommes, tout cela pour monter encore en puissance.

Je mets ce rapport 23.192 aux voix, qui concernait le plan d'actions 2024-2026 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapport n° 23.191 – Rapport 2022 sur l'égalité entre les femmes et les hommes du Département des Hauts-de-Seine.

Nous en arrivons au 23.191, qui concerne le rapport 2022 sur l'égalité entre les femmes et les hommes concernant le Département des Hauts-de-Seine.

J'ai une inscrite : Madame Genthon, puisque Madame Bedin s'est déjà exprimée dans le précédent rapport.

Mme Genthon.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chers collègues, je vais essayer de ne pas être redondante avec tout ce qui vient d'être dit.

Je me joins évidemment aux encouragements et aux remerciements, aux félicitations.

Notre groupe, vous le savez, mène ce combat de l'égalité femmes-hommes dans cette Assemblée depuis de longues années et nous sommes heureux de voir que nous ne sommes plus seuls sur ce sujet, puisque, vous le savez, c'est important pour les femmes de notre département d'être considérées, de voir que leur situation et leur vie sont prises en

compte dans nos politiques publiques, et c'est le cas parce que des luttes féministes de ces dernières années ont porté leurs fruits.

Vous rappelez la création d'une cellule en interne pour signaler les violences sexistes et sexuelles ; c'est la loi qui nous y oblige, une loi de 2019 sur la transformation de la fonction publique. Et si nous parlons de ce sujet en assemblée publique, c'est parce qu'il y a une loi de 2014 qui oblige les collectivités à rédiger ce rapport sur l'égalité.

Évidemment, il y a l'engagement de notre institution, mais la loi qui nous y oblige, je pense, doit aussi nous amener à être d'autant plus innovants sur ces questions.

Sur la première partie du rapport, j'essayerai d'être rapide, puisque cela a été déjà évoqué :

- les femmes représentent 60 % des effectifs totaux, mais elles occupent seulement 56 % des postes d'encadrement ; il y a peut-être là à voir une question de formation et de recrutement des cadres ;

- il y a des fortes disparités sur les filières et les métiers, où les femmes sont notamment surreprésentées dans la filière médico-sociale ;

- l'égalité salariale, on en a parlé : l'écart de rémunération reste aux alentours de 9 % ; des explications peuvent provenir notamment des temps partiels, puisque nos agents en temps partiel sont à 94 % des femmes. Cette très forte prédominance du temps partiel féminin peut laisser penser que la répartition genrée des tâches dans le couple perdure largement à leur détriment.

Certes, des actions ont été conduites, la généralisation et la formation égalité des référents emploi et compétences, c'est important, car il faut effectivement travailler sur la question de l'égalité dès le recrutement. Malheureusement, sur d'autres questions majeures relatives au parcours professionnel ou aux écarts de rémunération, les inégalités demeurent criantes. Il reste donc, dans plusieurs domaines, des marges de progression que notre Département devra s'efforcer de combler, et nous soutiendrons bien sûr la mise en œuvre de ce plan.

Sur la deuxième partie du rapport, je voudrais insister sur deux sujets :

- ma collègue l'a rappelé, les familles monoparentales ;
- et le soutien aux Villes qui sont engagées contre les violences.

Sur le premier sujet, les chiffres nous le confirment, dans le département, les femmes subissent une triple peine :

- un taux d'emploi inférieur à celui des hommes – 68 % contre 73 % – avec des temps partiels beaucoup plus nombreux ;
- des salaires horaires nets moyens inférieurs de 17 % à ceux des hommes ;
- enfin, les foyers monoparentaux qui sont tenus à 83 % par des femmes. On le sait, il y a un lien quasi mathématique entre la monoparentalité et la pauvreté ; il y a près de 20 % de familles monoparentales dans notre département et environ 40 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté – il serait pertinent d'avoir les chiffres du taux de pauvreté des femmes dans les Hauts-de-Seine, car ce sont les chiffres sur le territoire national.

Nous pensons qu'une politique publique spécifique doit être engagée pour soutenir davantage ces familles qui se trouvent fragilisées dans l'exercice de la parentalité, empêchées dans l'accès à un travail, et donc à des revenus insuffisants.

À l'inverse de ce Gouvernement qui stigmatise et qui veut sanctionner ces familles, dont les enfants ont des besoins spécifiques et besoin d'un accompagnement renforcé, nous sommes convaincus, au contraire, qu'il est nécessaire d'aider et de soutenir les mères. Vous partagez ce constat dans le rapport en indiquant qu'il y a effectivement un déficit d'accompagnement. Malheureusement, et je rejoins ma collègue, le site internet de l'Institut des Hauts-de-Seine permettant d'avoir des bons plans ou des conseils cuisine ne suffira pas à endiguer le problème, il nous faut être davantage volontaire sur cette question.

Notre collectivité doit être en mesure d'innover pour répondre à cet enjeu de solidarité et de cohésion sociale majeur. Cela passe notamment par l'accès aux droits, l'accès à des logements aux loyers modérés, des modes de garde facilités, un soutien à la parentalité, et ce, dès le premier enfant.

C'est pourquoi il est urgent de renforcer de manière significative nos services sociaux territoriaux ; vous l'avez déjà évoqué, le SST6 est en grande souffrance, des PMI sont fermées, des tranches d'âge, notamment dans les PMI, ne sont plus reçues... Nous avons déjà évoqué ces sujets.

Pour terminer, je voudrais dire que la loi asile et immigration, dont ma collègue a rappelé les dangers, aggravera la situation déjà fragile de ces femmes qui pourraient bénéficier des différentes aides sociales.

Enfin, je termine sur la nécessaire lutte contre les violences.

Tout d'abord, au sujet de la prévention, le rapport décrit des actions entreprises dans le domaine de l'éducation et de la prévention à la vie affective et sexuelle, qui promeuvent notamment le respect, la responsabilité envers l'autre et l'égalité dans les relations amoureuses et les pratiques sexuelles. Nous soutenons d'autant plus ces actions que l'Éducation nationale, qui a l'obligation de sensibiliser les élèves sur ce sujet, ne le fait pas ou très peu ; nous le faisons et nous avons raison de le faire. 62 % des collèges en ont bénéficié en 2022. Allons plus loin, visons les 100 %, car ces actions sont importantes ; les enquêtes sociologiques le montrent, la majorité des collégiens ont accès à des productions pornographiques fortement empreintes de violences exercées sur les femmes, présentées comme des objets sexuels.

Enfin, nous pensons qu'il faut encourager et soutenir les Villes qui prennent des initiatives et qui ont des projets innovants dans la lutte contre les violences. On le sait, vous l'avez dit, l'efficacité, c'est la proximité, c'est aussi le travail en réseau. Aussi, afin d'encourager davantage l'engagement de chaque Commune dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité femmes-hommes, il pourrait être envisagé, Monsieur le Président, de donner une prime aux bons élèves. Je pense notamment à Nanterre, à la Maison des femmes, créée il y a plus d'un an et demi, qui est financée par la Ville et qui n'est pas encore subventionnée par le Département, alors même qu'elle accueille non seulement des femmes de Nanterre – près de 900 sur la première année d'activité –, mais aussi des femmes d'autres villes, de Rueil-Malmaison, de Suresnes, de La Garenne-Colombes, de Garches, et à hauteur de 30 %, nous n'en fermons pas la porte. Elles ne disposent pas de ce type d'équipement public dans leur ville, donc nous les accueillons, tout comme nous accueillons les femmes qui nous sont orientées par les services du Département. Aussi, je demande à notre Assemblée d'accorder une subvention pour le fonctionnement de chacun de ces lieux qui se mettent en place dans nos communes, puisque c'est en additionnant nos efforts – nous le pensons – que nous pourrions faire reculer les violences faites aux femmes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Bien... Je ne vais rien ajouter sur tout ce que vous avez dit. Simplement, concernant la subvention pour la Maison des femmes de Nanterre, – je crois que vous m’avez saisi, je vous ai répondu, j’en ai parlé avec Monsieur Jarry –, nous finançons les associations qui s’occupent de l’accueil et de l’accompagnement des femmes qui y viennent ; si les associations qui s’en occupent nous demandent des compléments de financement parce qu’elles feraient plus, pourquoi pas ; si la Ville de Nanterre apporte quelque chose de différent, pourquoi pas, mais je vous ai répondu, j’attends toujours le retour, donc, une fois encore, il ne faut pas dire qu’on ne finance pas...

Mme Genthon.- J’ai dit : « pas encore ».

M. le Président.- On finance toutes les associations qui sont présentes à l’intérieur et qui font ce travail, donc il ne faut pas dire, parce que la Commune ne touche pas de subvention, qu’on ne finance pas. On finance les associations qui travaillent en direct avec les publics concernés.

D’ailleurs, nous allons ouvrir à Bagneux, dès l’an prochain, une Maison des femmes avec l’Institut des Hauts-de-Seine... une École des femmes, à la demande de la Ville de Bagneux, où il y a, là aussi, un besoin important.

Mme Genthon.- C’est une École française des femmes qui va ouvrir avec l’Institut des Hauts-de-Seine, ce n’est pas du tout pareil.

M. le Président.- Oui, mais, une fois encore, on finance vos associations.

Mme Genthon.- La Maison des femmes de Nanterre est originale sur plusieurs aspects...

M. le Président.- Oui !

Mme Genthon.- ... et elle a une véritable plus-value dans l’accompagnement des femmes victimes de violences.

M. le Président.- Une fois encore, vous avez choisi, et je respecte votre choix, de faire fonctionner ce lieu avec des associations ; ce n'est pas un reproche, c'est un constat. On finance les associations, et vous me dites : « On ne finance pas la Ville », mais à quel titre je finance la Ville ?! Ce sont les associations qui agissent.

Il s'agit de prendre acte et j'ai cru comprendre que c'était l'unanimité, et je vous remercie de vos remerciements.

Pour autant, il est déjà 12 heures 10, cela fait quasiment trois heures que nous sommes en séance et je sens que certains commencent à s'assoupir, donc il y aura une suspension de séance de dix minutes.

(La séance, suspendue à 12 heures 10, reprend à 12 heures 25.)

M. le Président.- Mes chers collègues, prenez place, nous allons reprendre notre séance.

ÉDUCATION

Rapport n° 23.158 – Plan pour la réussite éducative et une meilleure insertion scolaire (PREMIS) – 2023-2024.

Nous en sommes au rapport 23.158, qui concerne le Plan pour la réussite éducative et une meilleure insertion scolaire (PREMIS) pour 2023-2024.

J'ai une inscrite : Madame Genthon.

Mme Genthon.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous voterons évidemment favorablement ce rapport pour le financement du dispositif PREMIS. Ce dispositif est proposé depuis plus de vingt ans, il propose un soutien, un accompagnement, à la fois individuel et collectif aux élèves les plus en difficulté et, ainsi, permet de prévenir le décrochage scolaire ; c'est évidemment un objectif que nous ne pouvons que soutenir.

Nous constatons que la liste des vingt-et-un établissements ayant été retenus sur ce dispositif est composée essentiellement des collèges aux IPS les plus bas, c'est-à-dire inférieurs à 100 ; c'est une bonne chose. Aussi, sur ces vingt-et-un collèges, dix sont en REP/REP+. Le département compte au total vingt collèges REP/REP+ ; on en retrouve dix dans la liste des vingt-et-un, et donc nous sommes étonnés de ne pas retrouver les établissements dont les besoins en accompagnement sont considérés prioritaires par l'Éducation nationale ; il s'agit des deux collèges de Bagneux, deux de Châtenay-Malabry, un collège de Clichy, deux de Colombes et trois de Nanterre .

Comment expliquer que la moitié des collèges REP/REP+ ne bénéficient pas de ce dispositif qui s'adresse, *a priori*, en priorité à eux ? Peut-être n'ont-ils pas candidaté. Si c'est le cas, pouvons-nous les informer de l'existence de PREMIS et les accompagner dans la conception et le dépôt de leurs projets ?

Sur les onze autres collèges bénéficiant du dispositif cette année et qui ne sont donc pas des établissements REP/REP+, certains ont des IPS supérieurs à 100, voire à 110, et disposent d'un nombre d'heures de vacation plus conséquent que les collèges socialement moins favorisés. Je vous donne un exemple : Henri Dunant à Rueil-Malmaison et les Bouvets à Puteaux bénéficient respectivement de mille deux cent quarante-quatre heures et de mille sept cent quatre-vingt-sept heures de vacation, soit, pour ce dernier, autant que le collège Georges Pompidou à Villeneuve-la-Garenne, qui est lui en REP+ et a un IPS de 86. Dans le même temps, le collège Évariste Galois à Nanterre, qui est en REP+, dont l'IPS est le plus bas du département, 83,7, bénéficiera de six cent soixante-seize heures. Il y a là une logique qui nous échappe.

Nous avons donc plusieurs questions sur les critères d'attribution et de sélection des établissements. Au vu des informations dont nous disposons, il y a un plafond limité à une vingtaine de collèges : vingt-et-un cette année, vingt-deux en 2022-2023 et vingt en 2019-2020. Pourquoi limiter à vingt établissements, alors que nous avons, sur le département, vingt collèges REP/REP+ ? Y a-t-il des collèges qui ont déposé une demande et qui n'ont pas été retenus ? Nous pensons que ce plafond doit être supprimé ou, *a minima*, augmenté, afin de permettre à tous les collèges REP/REP+ d'intégrer PREMIS et, ainsi, mieux prendre en compte les critères d'éducation prioritaire et d'IPS.

Deuxième question, si les heures de vacation sont calculées selon les projets déposés, pourrions-nous avoir une attention particulière auprès des collègues REP/REP+ afin qu'ils bénéficient du nombre d'heures correspondant à leur besoin en les accompagnant dans la conception de leurs projets ?

Enfin, nous estimons que cette logique systématique des appels à projets ne permet pas en réalité un soutien pérenne aux établissements, et donc aux élèves, et ce pour deux raisons :

- la première est que dans la masse des appels à projets existants, les établissements sont contraints de faire des choix, ne peuvent pas répondre à tout et font parfois des choix pour pallier le plus urgent, le plus prioritaire ; ils passent ainsi à côté de soutiens utiles qui pourraient contribuer à la réussite des élèves ;

- deuxièmement, lancer un projet demande du temps, du temps que les équipes enseignantes, notamment dans les établissements les plus en difficulté, n'ont pas.

Outre le plafonnement à vingt collègues, cela peut expliquer le fait que nous ne retrouvons pas tous les collègues REP/REP+ dans les candidats à PREMIS.

Enfin, pour terminer, Monsieur le Président, je souhaiterais ici saluer le travail des quatre-vingt-cinq médiateurs et médiatrices qui interviennent au sein des soixante-quatorze établissements. Les missions de ces agents et l'engagement avec lequel ils les accomplissent sont très appréciés par les Directions et les équipes pédagogiques. Ces agents, lorsqu'ils sont bien formés, jouent un rôle essentiel au sein des établissements, d'autant plus dans le contexte actuel de dégradation inquiétante du climat scolaire. C'est notamment le constat des principaux de collège à Nanterre, dont je souhaite me faire ici le relais : la dégradation des situations économiques et sociales de certaines familles a des conséquences directes sur le climat scolaire ; certains établissements en REP/REP+ ont fait des demandes de renfort de médiateurs, mais se voient opposer des refus systématiques. Pour le bien-être et la réussite des élèves, je pense que leur demande doit être entendue par notre collectivité. À ce sujet, nous aimerions savoir dans quels collèges sont répartis les quatre-vingt-cinq postes de médiateur.

Je vous remercie.

M. le Président.- Deux ou trois éléments de réponse et Madame Léandri complétera si elle le souhaite.

D'abord, à ma connaissance, il n'y a pas de plafond sur le nombre de collègues, donc si on a plus de collègues qui demandent, pas de problème.

Ensuite, c'est en fonction du volontariat ; on ne peut pas imposer à des enseignants qui ne le veulent pas de s'engager dans ce dispositif. Quand vous me dites qu'il y a dix établissements qui mériteraient de profiter de cet accompagnement, vous avez cité des noms, une fois encore, je ne suis pas le principal, je ne suis pas les enseignants, ils sont au courant, ils sont bien informés que ce dispositif existe, et comme vous l'avez indiqué, il n'est pas nouveau, il existe depuis plusieurs années, mais on ne peut pas les contraindre. Il faut peut-être en reparler régulièrement pour les inciter, vous siégez tous dans des Conseils d'administration, vous pouvez promouvoir ce dispositif, c'est ce qu'on peut faire au mieux.

D'une certaine manière, vous nous reprochez un peu d'avoir trop d'appels à projets. Si vous voulez, on va diminuer, mais je crois que c'est plutôt bien. Après, effectivement, cela demande un investissement pour répondre. Faut-il pour autant en diminuer le nombre ? Je ne suis pas persuadé que ce soit la bonne solution.

Par contre, il y a un point que vous n'avez pas soulevé, mais dont il faudra qu'on tienne compte à l'avenir, si cela se concrétise réellement. Le ministre de l'Éducation nationale a indiqué qu'il allait mettre en œuvre dès la prochaine rentrée un système qui s'apparente un peu à celui-là. Je ne vais pas dire qu'il a pris modèle sur les Hauts-de-Seine – même si ce ne serait pas la première fois que l'État prendrait exemple sur les Hauts-de-Seine –, mais cela peut poser des difficultés, parce que nous rémunérons les enseignants. Sur les vingt-et-un collègues que vous avez soulignés, cela représente à peu près 800 k€ de dépense, j'ai le chiffre exact : 796 645 €. Mais l'État, comment va-t-il mettre en œuvre son système ? Il va rémunérer les enseignants en plus ? Ou il va l'intégrer dans la rémunération normale, dans le cadre des heures où ils ne font pas de cours ? Je ne sais pas quel système va être mis en place, mais il ne faudrait pas qu'on soit en concurrence. Selon le mode de rémunération choisi, et le taux horaire retenu par l'État, il faudra que l'on regarde concrètement les effets de cette mesure, et éventuellement qu'on s'adapte. Si la rémunération que nous leur versons est supérieure à ce que propose l'État – parce qu'on a tendance à donner plus que l'État – et que les enseignants choisissent de continuer avec le

Département plutôt que de s'impliquer dans le nouveau dispositif de l'Éducation nationale, cela peut poser problème. Il faudra que l'on examine cela de près dès que les modalités concrètes de mise en œuvre par l'Éducation nationale seront connues.

Madame Léandri, vous vouliez compléter ?

Mme Léandri.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, en effet, Madame Genthon, chers collègues, nous ne sommes pas là pour faire concurrence à l'Éducation nationale, nous venons en complémentarité ; lorsque l'Éducation nationale n'a pas les dispositifs nécessaires pour l'épanouissement d'un élève et le mettre en situation d'apprentissage favorable, nous venons en aide aux établissements.

Nous nous sommes retirés de Devoirs faits et Aide aux devoirs, l'Éducation nationale n'était pas présente sur ce dispositif ; nous nous sommes retirés il y a peut-être deux ans, avec Aide aux devoirs. Maintenant, il y a Devoirs faits, et je pense, en effet, Monsieur le Président, que s'il y a un dispositif similaire à celui de PREMIS, nous évaluerons et nous nous retirerons si nous offrons les mêmes prestations. Nous ne sommes pas en concurrence avec l'Éducation nationale.

Je pense, Madame Genthon, pour revenir sur le sujet PREMIS, qu'il faut oublier ces histoires d'IPS dans ce type de dispositif, puisque PREMIS s'adresse aux élèves qui peuvent avoir des problèmes de comportement, et non pas de niveau scolaire. Je pense, par exemple, à une élève qui pourrait être en inhibition : PREMIS peut l'aider à dépasser cette inhibition et cette élève ne sera pas forcément dans un collège avec un IPS très bas ; ce sont des problèmes de comportement. Il y a des établissements en REP/REP+ qui ont beaucoup d'aides de l'Éducation nationale et qui, parfois, n'ont pas besoin du soutien du Département.

Et comme le disait Monsieur le Président, il n'y a pas de plafond, si les établissements viennent vers nous, nous sollicitent, nous répondons présent, suite à ce dialogue de gestion qui est toujours en place depuis maintenant quelques années.

Mme Genthon.- Sur les médiateurs, excusez-moi ?

M. le Président.- Sur les médiateurs, vous le savez, on a augmenté de façon importante le nombre pour qu'il y ait au moins un médiateur par collège. Là où les besoins se font moins ressentir, dans certaines villes, un même médiateur peut intervenir sur deux collèges, mais dans les endroits où il y a plus de besoins, il y en a au moins un, quand ce n'est pas deux. J'ai en tête un collège, à Gennevilliers, où il y en a deux. Je me félicite du travail que font nos éducateurs, mais cela dit, vous l'avez vous-même indiqué, il appartient aussi à l'État de mettre dans les collèges le personnel nécessaire, parce que je me rends compte qu'au fur et à mesure que nous renforçons nos équipes, l'Éducation nationale diminue les siennes. C'est un peu comme quand les maires augmentent les policiers municipaux et qu'il y a de moins en moins d'effectifs dans les commissariats.

Comme l'a dit Madame Léandri, je veux bien que l'on soit complémentaire, mais on n'est pas là pour se substituer, ou alors il faut décentraliser.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.159 – Subvention collèges – Second jeu de manuels scolaires – Rentrée 2023.

Rapport 23.159 : il s'agit de subventions pour nos collèges, pour le second jeu de manuels scolaires.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.160 – Collèges – Dispositif « Toutes culottées » – Financement années 2024 et 2025.

Rapport 23.160 : il s'agit du dispositif « Toutes culottées » pour les années 2024 et 2025.

J'ai trois inscrits : Madame Léandri, Monsieur Adjroud et Monsieur Datcharry.

Mme Léandri.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour faire un petit point sur cette campagne « Toutes culottées ».

Je tiens à préciser qu'il ne faut pas simplement retenir « Toutes culottées », ce n'est pas de la distribution pure et simple de culottes menstruelles, c'est « Toutes culottées » et surtout toutes informées, parce qu'il y a des ateliers dignes de ce nom, encadrés par des professionnels, des médecins, des sages-femmes, qui travaillent autour de quatre thématiques : la puberté, le cycle menstruel, l'anatomie et l'hygiène intime. Il est important de retenir cela : encore une fois, ce n'est pas une simple distribution de culottes menstruelles.

Cette campagne a débuté en 2022-2023. Nous avons pu distribuer et informer près de quinze mille collégiennes de cinquième, quatrième et troisième. Quarante-huit collèges étaient concernés, et ce que nous allons voter aujourd'hui, si vous en êtes d'accord, c'est l'élargissement de cette campagne aux sixièmes. C'était une demande des établissements et Monsieur le Président a donné son accord pour s'adresser aux plus petites, les sixièmes, qui ont besoin aussi, qui ont beaucoup de questions, et je peux vous dire que dans ces ateliers, et je sais que de nombreux élus ici y ont participé, on les rassure.

Je voulais remercier l'Institut des Hauts-de-Seine qui porte cette campagne : là où il n'y a plus de soutien et surtout d'information auprès des familles, l'Institut des Hauts-de-Seine a su faire en sorte de rassurer ces jeunes qui sont parfois paniqués – on en a parlé – par les images qu'ils peuvent voir, dans la sexualité, dans le rapport à soi, le respect de l'autre, et il est important qu'on puisse être là pour les soutenir.

Là où on avait atteint en 2022-2023 quinze mille collégiennes, il y aura trente-sept mille collégiennes qui seront concernées par ce déploiement sur la totalité des collèges. Nous n'obligeons personne, bien évidemment, mais tous les collèges sont intéressés, publics et privés.

C'est une belle opération et merci à vous tous de la porter et de communiquer là-dessus.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Adjroud ?

M. Adjroud.- Monsieur le Président, chers collègues, premièrement, je vais lever tout suspens, puisque j'ai vu pendant la suspension que le compte Twitter de la Majorité se félicitait de nos votes durant l'ensemble de la séance, nous voterons pour cette délibération visant à octroyer une subvention de 992 500 € en faveur de l'Institut des Hauts-de-Seine afin de financer le dispositif « Toutes culottées ».

Nous souhaitons encore une fois saluer ici, en plénière, le travail effectué par l'Institut des Hauts-de-Seine sous la direction de Madame Bénédicte de Kerprigent, qui est ici avec nous, avec des dispositifs qui vont :

- vers les seniors avec Giga Seniors, Juvenior, Sourire d'Été, Sourire de Noël, qui est en cours, et j'ai eu le plaisir de les accueillir à Châtillon cette semaine ;
- vers les femmes avec l'École française des femmes, le Bus santé ou Juste Elle ;
- et vers les jeunes, avec Giga la Vie, Giga Sourire et plus particulièrement ce dispositif « Toutes culottées », sur lequel je ne reviendrai pas dans le détail, parce que Madame Léandri l'a bien décrit.

Ce dispositif répond à trois impératifs :

- le premier est sociétal, il vient lever un tabou sur les règles qui pèse sur des jeunes filles qui se retrouvent souvent peu accompagnées dans ce moment particulier de la vie d'une femme, n'osant parfois pas demander à leurs parents de leur acheter des protections menstruelles. Lors de nos échanges avec les infirmières et infirmiers des collèges, on a eu de nombreux témoignages qui montrent que c'est un sujet au quotidien ;
- le deuxième est de santé publique. En effet, de nombreuses associations ou collectifs ont pointé les risques de choc septique notamment, ou même la présence de perturbateurs endocriniens dans la composition des protections hygiéniques dites « invasives » ;
- le troisième est économique et écologique. Le déploiement et la pédagogie autour des culottes menstruelles, qui ont une durée de vie allant de trois à quatre ans, parfois plus pour certaines, offrent une alternative aux protections hygiéniques jetables qui se révèlent être un coût supplémentaire s'ajoutant à d'autres pesant sur les femmes.

Enfin, je conclurai avec une grande satisfaction, en saluant la volonté d'étendre ce dispositif sous d'autres formes aux jeunes garçons à partir de septembre 2024, si j'ai bien compris, afin de les inclure dans le parcours de sensibilisation au respect du corps des

femmes, à l'établissement de relations saines entre filles et garçons, entre femmes et hommes. C'était, lors de la première édition, la principale ou l'unique amélioration que nous avons soulevée.

Nous souhaitons donc une longue vie à ce dispositif, dont le Département garantit ici le financement sur 2024 et 2025.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Datcharry.

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe souhaite, comme nous tous ici, saluer cette action menée par l'Institut des Hauts-de-Seine pour les collégiennes.

Le dispositif « Toutes culottées » revêt à la fois une dimension sanitaire de lutte contre la précarité menstruelle et de pédagogie, comme cela vient d'être dit, auprès des collégiennes des classes de cinquième à troisième jusqu'à présent, et dorénavant les sixièmes.

Le rapport souligne aussi le succès de ce dispositif, qui a touché en 2022 et 2023 75 % des collégiennes du département.

Pour prolonger et compléter cette action de lutte contre la précarité menstruelle, je voudrais revenir ici sur une proposition que nous vous avons faite par courrier : la mise en place de distributeurs de serviettes hygiéniques gratuites dans chaque collège, et je précise qu'elles peuvent être écologiques...

M. le Président.- Mettez-vous d'accord avec votre collègue.

M. Datcharry.- Tout à fait, j'y réponds.

Nous avons pris bonne note de la réponse de Madame Léandri, mais je voudrais insister sur cette complémentarité au dispositif actuel, qui nous semble justifiée par le fait que chez les adolescentes, les cycles peuvent être irréguliers d'un mois à l'autre. La mise à disposition directe et immédiate de serviettes hygiéniques pourrait permettre de mieux

répondre à cette imprévisibilité. Cette mesure est en outre aussi demandée par de nombreux parents et élèves.

Notre collectivité pourrait donc travailler à sa mise en place en lien avec les services de l'Éducation nationale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Deux petits points de précision.

D'abord, il ne s'agit pas, et cela a été souligné par Monsieur Adjroud, de faire simplement de la distribution, l'enjeu est tout autre. Nous avons des médecins, des sages-femmes qui interviennent dans le cadre d'ateliers et qui passent au moins trente minutes avec les collégiennes, pour une approche de prévention bien plus vaste. Il ne faut pas résumer à la distribution.

Ce que vous disiez, Monsieur Datcharry, avec des distributeurs, avait été testé par la Région dans les lycées, cela a été retiré parce que cela n'a pas fonctionné. C'est pour cela que nous n'avons pas mis en place le même système, nous avons préféré que ce soit dans le cadre d'ateliers.

Sur le fait d'accroître et de passer aux sixièmes, comme on le propose avec cette délibération, c'est une bonne décision. Mais, Madame Genthon, tout à l'heure, on vous a répondu pour PREMIS qu'il y avait des collèges qui ne participaient pas. C'est aussi le cas pour ce dispositif « Toutes culotées ». C'est peut-être parce que c'était le début, certains collèges étaient peut-être sur la réserve, mais si je prends l'exemple de Nanterre – je ne veux pas cibler, mais c'est votre canton, et cela fait écho à ce que vous disiez tout à l'heure –, il y a trois collèges, République, Victor Hugo et Paul Éluard qui avaient refusé que l'on intervienne l'an dernier dans leur établissement. On ne peut pas – et on ne veut pas – les forcer. On me dit que cette année, certains collèges revenaient sur leur décision et allaient accepter, je l'espère dans l'intérêt des collégiennes.

Là aussi, il y a peut-être de la pédagogie à faire, puisque, comme vous l'indiquez, ce sont des quartiers ou des villes où, je pense, on a tout intérêt à ce que ce type d'action soit conduit, car une fois encore, il ne s'agit pas uniquement de la distribution, il y a tout un travail de fond qui l'accompagne.

Même chose à Malakoff ; il s'agissait du collège Paul Bert. Nous verrons si, cette année, ils acceptent.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.161 – Désignation de personnalités qualifiées – Collèges Henri Bergson à Garches et Thomas Masaryk à Châtenay-Malabry.

Rapport 23.161 : il s'agit de la désignation de personnes qualifiées dans deux collèges :

- Henri Bergson à Garches, et il s'agit de Madame Malia Metella ;
- Thomas Masaryk à Châtenay-Malabry, et il s'agit de Monsieur Michel Scemama.

Je n'ai pas d'intervenant.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.162 – Sectorisation des collèges – Courbevoie – Les Renardières et Georges Seurat.

Rapport 23.162 : il s'agit de la sectorisation des collèges à Courbevoie, avec Les Renardières et Georges Seurat.

J'ai un inscrit : Monsieur Benarafa.

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, la sectorisation provisoire du collège des Renardières a été travaillée finement par les services départementaux. Je ne remets pas en cause ce travail, mais plutôt l'enchaînement des événements qui ont conduit à cette sectorisation et ses conséquences.

Tout d'abord, il y a nouvelle sectorisation parce qu'un collège réhabilité à neuf il y a quatorze ans à peine, pour plus de 2 M€, va être rasé pour être reconstruit. On connaît tous la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pas pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être évités. Je sais que là, on n'a pas pu éviter cette destruction. Évidemment, je sais également que cette destruction entre dans un plan plus vaste de construction de l'École européenne et d'aménagement du quartier, mais – même si vos communicants vont dire que cette stratégie vise à diminuer par deux l'empreinte carbone d'ici 2030 du quartier Paris-La-Défense – en choisissant de détruire un collège réhabilité avec un bon diagnostic énergétique pour reconstruire ailleurs, je ne peux pas croire que ce soit une bonne affaire écologique ni vraiment économique pour le Département.

Ce ne sera pas non plus une réussite éducative pour ce collège, parce que tous les projets qui ont été réalisés sur le bâti ou sur la biodiversité vont disparaître, et peut-être qu'une bonne partie aussi des équipes enseignantes, qui sont le gage de la stabilité et de la réussite d'un collège, risque de partir, car le collège va perdre. Il va y avoir des fermetures de classes, parce qu'il y aura un peu moins d'effectifs, et peut-être que certains enseignants ne voudront pas rester quatre ans dans une construction éphémère et probablement moins confortable.

En plus de la démolition du gymnase et du collège Les Renardières, de la démolition de l'école élémentaire Malraux, de la construction du collège définitif et de l'École européenne, il y a le problème de la construction du collège provisoire. Les jeunes courbevoisiens concernés, et notamment les collégiens, poursuivront leur scolarité à partir de la rentrée 2025 dans des locaux préfabriqués, installés sur le terre-plein central de l'avenue Gambetta de Courbevoie, avec une surface au sol visiblement divisée par trois et pendant quatre ans minimum.

Je sais que le service communication n'a pas parlé de « préfabriqués » mais de « locaux modulaires confortables et performants », mais une partie des représentants du personnel du collège Les Renardières, des parents d'élèves et de l'équipe pédagogique sont inquiets, parce que l'avenue Gambetta qui relie La Défense au centre-ville semble très fréquentée et pourrait être source de pollution sonore et source de pollution aux particules fines.

Je sais que le Département a toujours été soucieux du bien-être des collègues, je sais aussi que ma collègue, Madame Lederman, de Courbevoie, y est particulièrement attachée et je ne mets pas du tout en doute sa sincérité.

Aussi, à défaut de vous faire renoncer à ce projet à mon avis peu écologique de détruire un collège fonctionnel, pouvez-vous rassurer la communauté éducative du collège des Renardières sur la qualité future de l'air et la quantité de vibrations ou la future fréquence sonore auxquelles seront soumis les élèves de ce collège provisoire en question ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Tout d'abord, vous l'avez souligné, il s'agit d'une opération très importante qui va être conduite, où l'État, la Région et le Département interviennent pour accueillir, entre autres, l'École européenne, et ce projet a été même initialement porté par l'État.

Nous avons fait, effectivement, il y a quelques années 2 M€ de travaux dans ce collège, mais à l'époque, nous ne savions pas qu'une École européenne serait implantée sur ce site.

Peut-être pensez-vous que nous aurions dû refuser ce projet, mais il me semble quand même très intéressant pour notre département, dans la mesure où ce sera la deuxième École européenne de ce style, la seule qui existe pour l'instant étant à Strasbourg. Je pense que ce projet est un bon et beau projet et je ne vois pas pourquoi on s'y opposerait.

Mais effectivement, c'est une opération très complexe, puisqu'il n'y a pas que le collège, mais aussi une école maternelle et élémentaire, des gymnases... il fallait donc trouver des solutions pour mener à bien cette opération tiroirs.

Nous avons trouvé avec la Ville un terrain provisoire pour accueillir, non pas des préfabriqués, parce que les préfabriqués ont toujours une connotation, pour certains, un peu bas de gamme, mais un collège provisoire qui permettra aux enseignants et aux élèves d'avoir d'aussi bonnes conditions que dans le collège existant. D'ailleurs, ce n'est pas simplement à Courbevoie que nous le faisons ; nous le faisons aussi à Bagneux, nous avons passé un appel d'offres récemment, Madame Cillières était présente, pour avoir un collège provisoire de qualité le temps de refaire un collège neuf sur le même site.

Après, vous me dites : est-ce que pour les enfants, ce sera mieux, par rapport au bruit, à la poussière, etc. ? Oui, d'abord parce qu'on ne pouvait pas les laisser, mais même si on avait réussi à monter le projet différemment pour l'École européenne, ils se seraient trouvés, pas simplement pendant quatre ans, mais pendant au moins sept ou huit ans, dans le bruit et la poussière, parce que les travaux seront énormes. Donc de toute façon, ils seront mieux sur le site provisoire qui va être aménagé, c'est certain.

Après, je ne vais pas vous dire qu'à Courbevoie, au plus proche de La Défense, du boulevard circulaire Patrick Devedjian, il n'y a pas du tout de bruit, il n'y a pas du tout de poussière ; il y en a, comme dans tout notre département, mais ce sera sans commune mesure avec les nuisances qu'ils auraient dû supporter s'ils étaient restés sur place.

Sur les effectifs, le collège actuel est un collège quatre cents. Il est en surnombre, il est à quatre cent soixante. Celui qu'on va reconstruire à titre provisoire a aussi une capacité de quatre cents, mais il va y avoir des départs, donc il n'y a pas de fermeture de classe prévue.

Pour autant, ce sont les enfants qui rentreront en sixième qui ne seront pas accueillis dans le collège provisoire, d'où le fait de revoir la sectorisation avec Georges Seurat. Ceux-là iront à Georges Seurat pendant le temps des travaux, où il y aura de la disponibilité.

Madame Limoge voulait ajouter quelque chose.

Mme Limoge.- Juste un petit point : au-delà de l'investissement important qui est fait pour garantir la vie des élèves et de la communauté éducative dans les meilleures conditions possibles avec le choix de faire des bâtiments provisoires, je veux vous rassurer – et je siège à tous les Conseils d'administration de ce collège, donc je le dis en permanence à la communauté éducative – : la Ville de Courbevoie entreprend en 2024 des travaux importants de voirie sur toute l'avenue Gambetta afin de garantir à la fois la sécurité des enfants de l'élémentaire et du collège, mais aussi l'apaisement sur cette voirie qui, contrairement à ce qu'on imagine, n'est pas si fréquentée que cela par les voitures. Il y a eu une baisse notable de la circulation sur cette voirie ces dernières années.

En tout cas, on s'engage à des travaux importants sur l'année 2024 pour garantir l'apaisement, la sécurité, le paysagement de ces voiries, pour que les enfants et la communauté éducative puissent travailler dans les meilleures conditions possibles.

En tout cas, j'ai garanti qu'on ferait un point régulier aux enseignants de tout ce qui pourra se passer avant l'installation.

M. le Président.- Merci.

Ils sont déjà bien informés, on les informe régulièrement.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Rapport n° 23.163 – Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Affiliation de nouveaux organismes.

Le rapport 23.163 concerne le Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines avec l'affiliation de nouveaux organismes.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Même vote : unanimité.

CULTURE

Rapport n° 23.143 – La science se livre – Édition 2024.

Rapport 23.164 : il s'agit de l'édition 2024 de La science se livre.

Il y a quatre délibérations.

La première concerne la subvention aux structures participantes.

Même vote : unanimité.

La deuxième concerne le règlement des prix littéraires.

Même vote : unanimité.

La troisième concerne la dotation des ouvrages.

Même vote : unanimité.

La quatrième concerne la convention de partenariat avec le CNRS.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.165 – Musée départemental Albert-Kahn – Exposition « *L'amour des plantes* » – Prêts d'œuvres.

Nous passons au rapport 23.165 : il s'agit du musée départemental Albert-Kahn, avec une exposition « L'amour des plantes », avec des prêts d'œuvres.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.166 – Musée départemental Albert-Kahn – Concession de droits d'auteur et remise de fichiers numériques – Éditions Nuage vert.

Rapport 23.166 : toujours le musée départemental Albert-Kahn, pour une concession de droits d'auteur et une remise de fichiers numériques.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.167 – Musée départemental Albert-Kahn – Musée des Beaux-Arts de Lyon – Concession de droits d'auteur – Avenant au contrat de remise de fichiers numériques.

Rapport 23.166 : toujours le musée départemental Albert-Kahn, avec le musée des Beaux-Arts de Lyon pour une concession de droits d'auteur et un avenant au contrat de remise de fichiers numériques.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.168 – Musée du Grand Siècle – Convention de dépôt d'une pendule.

Rapport 23.168 : il s'agit cette fois-ci du musée du Grand Siècle, pour une convention de dépôt d'une pendule.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.169 – Musée du domaine départemental de Sceaux – Exposition « *Allegoria, les clés de la symbolique baroque* » – Contrat de prêt musée des Beaux-Arts d'Orléans – Avenant.

Rapport 23.169 : le musée du domaine départemental de Sceaux, pour une exposition « *Allegoria, les clés de la symbolique baroque* », un contrat de prêt du musée des Beaux-Arts d'Orléans.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.170 – La Seine Musicale – Société Tempo – Ile Seguin – Avenant 6.

Rapport 23.170 : il s'agit de l'avenant n° 6 pour la Seine Musicale avec la société Tempo.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.171 – Subventions de fonctionnement – Paris Dance Projet et Théâtre 71 de Malakoff.

Rapport 23.171 : une subvention de fonctionnement pour Paris Dance Projet et Théâtre 71 de Malakoff.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.172 – Subvention à la fondation ARP – Restauration de la maison-atelier de Jean Arp et Sophie Taeuber.

Rapport 23.172 : une subvention à la fondation ARP pour la restauration de la maison-atelier de Jean Arp et Sophie Taeuber.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.173 – Cession de droits d'auteur – Réimplantation des œuvres du PULV au bâtiment So Work.

Rapport 23.173 : il s'agit de cession de droits d'auteur pour la réimplantation des œuvres du Pôle universitaire Léonard de Vinci au bâtiment So Work.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

SPORTS

Rapport n° 23.174 – Centre équestre départemental des Chanteraines – Rapport annuel du concessionnaire – 2021/2022.

Rapport 23.174 : il s'agit du rapport annuel du concessionnaire pour l'année 2021/2022 du centre équestre départemental des Chanteraines.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Nous avons pris acte à l'unanimité.

**Rapport n° 23.175 – Poney Club départemental de l'Île Saint-Germain –
Rapport annuel du concessionnaire – 2021/2022.**

Rapport 23.175 : il s'agit, pareil, du rapport annuel du concessionnaire pour l'année 2021/2022, mais cette fois-ci pour le poney club départemental de l'Île Saint-Germain.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Nous avons pris acte à l'unanimité.

Rapport n° 23.176 – Centre équestre du domaine départemental du Haras de Jardy – Rapport annuel du concessionnaire – 2022.

Rapport 23.176 : le rapport annuel du concessionnaire pour l'année 2022 concernant le centre équestre du domaine départemental du Haras de Jardy.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité pour prendre acte.

Rapport n° 23.177 – Golf, tennis et restaurant du domaine départemental du Haras de Jardy – Rapport annuel du concessionnaire – 2022.

Rapport 23.177 : cette fois-ci, il s'agit du rapport annuel du concessionnaire pour l'année 2022 concernant le golf, tennis et restaurant du domaine départemental du Haras de Jardy.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous prenons acte à l'unanimité.

Rapport n° 23.178 – Subventions – Athletic Club de Boulogne-Billancourt et à l'USEP 92.

Rapport 23.178 : il s'agit de subventions à l'Athletic Club de Boulogne-Billancourt et à l'USEP 92.

Il y a donc deux délibérations.

Même vote pour les deux délibérations : unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport n° 23.179 – Assainissement – Rapport annuel du délégataire 2022 **– Rapport prix et qualité du service public de l'eau 2022 – Redevance d'assainissement 2024.**

Rapport 23.179 : il s'agit du rapport annuel du délégataire, du rapport prix et qualité du service public de l'eau et de la redevance assainissement pour 2024.

J'ai un inscrit : Monsieur Benarafa.

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, la lecture de ce rapport annuel de la SEVESC qui est en charge de la délégation du service public départemental de l'assainissement est évidemment riche en enseignements. Le montant des dépenses et investissements est impressionnant et semble à la mesure de nos besoins, mais aussi de nos excès.

Je parle d'excès, car si les sols du département avaient été moins artificialisés ou bétonnés, la nature aurait pu absorber ces périodes de crues et d'orages sans que le contribuable n'ait à dépenser le moindre sou.

Aujourd'hui, le réseau d'assainissement est devenu tellement complexe avec ses six cents kilomètres de longueur qu'il faut toujours dépenser plus pour l'entretenir, le curer.

Pire, pour gérer ce réseau de manière dynamique, une grosse partie de l'investissement est attribuée au domaine de l'informatique et du numérique, ce qui obligera toujours le Département à investir dans d'interminables mises à jour de logiciels, de matériels high-tech, avec toujours un coût énergétique croissant, là où un sol perméable aurait effectué le travail gratuitement.

Les autres facteurs qui maintiennent la facture de l'eau à un niveau élevé sont liés aux conséquences du réchauffement climatique. La Seine et l'atmosphère restent deux enveloppes fluides qui interagissent entre elles et régulent notre écosystème. En perturbant l'un et l'autre, nous en subissons à terme les conséquences en termes d'orages, de crues et d'équilibre avec la biodiversité.

Il y a aussi tous les polluants que les habitants et les industries utilisent et qui se retrouvent tôt ou tard dans l'eau. L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a révélé en avril 2023 dans un rapport la présence importante dans l'eau potable du bassin parisien de résidus d'un pesticide, le chlorothalonil, très cancérigène. Les collectivités ne peuvent plus investir à l'infini pour filtrer et réparer ce que d'autres détruisent. C'est pareil pour les pollutions commises lors de négligences provoquées par de grands cimentiers, et il est temps, vraiment, que les vrais pollueurs de l'eau deviennent aussi les payeurs.

On nous demande de donner acte pour ce rapport qui, s'il est transparent dans l'utilisation de l'argent des contribuables, s'il a évité ou prévenu certainement pollutions, n'est pas près de nous garantir que nous pourrions nous baigner dans la Seine, ni que l'eau sera plus saine, ni à nous démontrer que nous entrons dans une ère de sobriété qui fera diminuer l'empreinte carbone de ce service.

On nous demande de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de 2022 et d'approuver le maintien, pour l'année 2024, du montant de la part départementale de redevance d'assainissement, ce qui pourrait apparaître raisonnable en cette période d'inflation ; mais si on voulait vraiment être dans l'esprit de Noël, il faudrait penser aux foyers qui se sont tellement appauvris qu'ils se privent de tout et pour qui le prix de l'eau n'est pas justifiable. L'eau comme l'air sont des biens universels, car vitaux ; on a tendance à l'oublier.

Aussi, je vous demande, au nom de notre groupe, de bien vouloir réfléchir à une mesure de bon sens : la gratuité des dix premiers mètres cubes d'eau, un volume estimé comme étant la consommation vitale d'une famille de six personnes sur un an. Si on en consomme davantage que la moyenne, c'est normal qu'on en paye le prix, mais un minimum d'eau doit être accessible pour tous.

Pour le Département, à raison d'un million six cent mille ménages, cela coûterait 8 M€, une goutte d'eau pour notre collectivité, mais une avancée tellement essentielle pour cette ressource qui reste vitale.

S'il faut trouver des financements pour compenser cette perte économique, alors demandons à toutes les entreprises productrices de polluants qui se retrouvent dans nos eaux et à toutes les industries qui vont artificialiser nos sols, de prendre part à cette contribution. C'est aussi cela l'esprit de Noël.

Je sais que le prix de l'eau ne se décide pas seulement au niveau du Département, mais puisqu'on nous demande de prendre acte sur son prix et sur sa qualité, je pense que le Département a le pouvoir d'enclencher cette réflexion, surtout quand certains membres de plusieurs EPT sont aussi conseillers départementaux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Quelques éléments de réponse.

D'abord, notre règlement est déjà très contraignant en ce qui concerne la rétention à la parcelle.

Après, Monsieur Benarafa, l'aménagement et le PLUi relèvent désormais, non plus des villes – je le déplore – mais des Territoires, mais pour autant, à ma connaissance, les Territoires ne sont pas composés des élus départementaux, mais des élus communaux.

Si vous voulez rendre le règlement que nous avons nous-mêmes adopté encore plus contraignant, rien ne vous l'interdit dans vos PLU que vous êtes en train de faire dans les Territoires, pour que les sols soient plus perméables et aient de plus en plus la possibilité d'absorber. Mais une fois encore, cela ne dépend pas de nous. Nous pouvons dire que nous refusons qu'il y ait tel niveau de rejets, mais ce sont les maires qui décident de la constructibilité dans leur ville, ce ne sont pas les conseillers départementaux. On verra donc déjà dans votre ville si vous construisez beaucoup moins.

Mais il faut de la cohérence : vous demandez de moins construire alors que tout à l'heure, on disait : « Il y a la crise du logement. Comment vont se loger les gens ? Il faut construire pour qu'ils puissent se loger ». À un moment donné, il faut trouver les bons équilibres.

Quant à la baignade dans la Seine, on en parle depuis très longtemps, il me semble qu'un Président de la République avait déjà dit cela il y a pas mal d'années. Un jour, cela viendra peut-être, mais nous avons en charge de vérifier que ce qui est rejeté dans la Seine est « le plus sain possible » et nous nous y employons sur la partie qui nous concerne, mais le fleuve ne commence pas au début des Hauts-de-Seine et ne se termine pas à la fin

des Hauts-de-Seine, nous ne pouvons agir que sur quelques kilomètres, et vous n'ignorez pas que l'eau circule. Peut-être qu'un jour on pourra se baigner, quand tout le monde aura fait les mêmes efforts que nous faisons et que vous venez de souligner.

Quant à la redevance assainissement : – parce que ce n'est pas nous qui fixons le prix de l'eau, nous fixons simplement le montant de la redevance – : cela fait plusieurs années que nous ne l'avons pas augmentée ; nous ne l'avons pas baissée, mais en tous les cas, depuis 2019, elle n'a pas augmenté.

Quant au prix de l'eau, pour être au syndicat des eaux d'Ile-de-France, comme un certain nombre de mes collègues ici, y compris dans nos rangs, puisque les Communes qui y sont adhérentes sont représentées, je peux vous dire que quand on regarde la facture, le prix de l'eau en lui-même n'est pas cher. En réalité, ce sont toutes les taxes qui sont ajoutées qui font que le prix de l'eau devient un peu plus élevé, même s'il n'est pas globalement très élevé. L'eau en elle-même, si vous retirez toutes les taxes ajoutées par l'État ou pour aller financer les bassins, Monsieur Jarry connaît cela par cœur, serait beaucoup moins chère, sauf qu'on inclus ces taxes dans le prix de l'eau, et j'ai cru comprendre que des textes allaient sortir pour encore rebasculer sur le prix de l'eau une taxe supplémentaire, je n'ai plus en tête laquelle, dans les années qui viennent. Après, on dira que le prix de l'eau augmente, mais il n'augmente pas du fait de ceux qui s'occupent de l'eau elle-même et de la production de l'eau.

C'est vrai qu'elle a un coût, parce que quand vous devez retraiter l'eau de la Seine, l'eau de la Marne, pour qu'elles arrivent au robinet de chacun avec une qualité reconnue, cela nécessite des investissements importants, et qui vont encore être faits à l'avenir. Il faut d'ailleurs souligner que l'on anticipe sur les obligations européennes à venir, en prévoyant des dispositions pour prévenir ce que vous avez évoqué concernant les maladies qui peuvent être véhiculées notamment.

Le syndicat des eaux mène une politique sur l'eau, et je vous assure qu'il vaut mieux boire l'eau du robinet que certaines eaux vendues, qui sont de bien moins bonne qualité. Mais, une fois encore, ce n'est qu'une fraction du prix de l'eau. Si toutes les taxes étaient assumées et réclamées par ceux qui les induisent, vous verriez une baisse sur la facture.

Après, il est vrai que c'est comme les impôts : les gens regardent en bas à droite, ils ne regardent pas forcément le détail, donc ils disent que le prix de l'eau est cher, mais quand vous regardez le détail, ce n'est pas vrai.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.180 – Délégation de service public d'assainissement – Avenant quinquennal.

Rapport 23.180 : il s'agit de la délégation de service public d'assainissement avec un avenant quinquennal.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.181 – Occupation du domaine public – Dévoiement du réseau départemental d'assainissement – Meudon.

Rapport 23.181 : il s'agit de l'occupation du domaine public, avec un dévoiement du réseau départemental d'assainissement à Meudon.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

TOURISME

Rapport n° 23.221 – Pass Malin – Avenants – Modification tarifaires.

Rapport 23.221 : il s'agit du Pass Malin, avec un avenant pour des modifications tarifaires.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapport n° 23.198 – France active métropole – Convention – 2024.

Rapport 23.198 : il s'agit de France active métropole et d'une convention à passer pour l'année 2024.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 23.199 – Remplacement des luminaires – Neuilly-sur-Seine – Convention de financement.

Rapport 23.199 : il s'agit du remplacement de luminaires à Neuilly-sur-Seine, avec une convention de financement suite à notre délibération.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.200 – Aménagement du parvis « *métro Barbara* » – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Rapport 23.200 : il s'agit de l'aménagement du parvis du métro Barbara, avec une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.201 – Parc de stationnement du pont de Sèvres – Rapport annuel du concessionnaire – 2022.

Rapport 23.201 : le parc de stationnement du pont de Sèvres, avec le rapport annuel du concessionnaire pour l'année 2022.

Il s'agit de prendre acte.

Nous avons pris acte à l'unanimité.

Rapport n° 23.202 – RD 7 – Suresnes – Acquisition de deux parcelles.

Rapport 23.202 : la RD 7 à Suresnes, pour l'acquisition de deux parcelles.

Je n'ai pas d'intervenant.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 23.222 – Puteaux – Secteur des Bergères – Cession d'emprises foncières.

Le rapport 23.222 concerne la Ville de Puteaux et plus particulièrement le secteur des Bergères, avec une cession d'emprises foncières.

J'ai un inscrit : Monsieur Jarry.

M. Jarry.- Monsieur le Président, d'abord, je suis étonné que personne ne vous ait félicité pour cette nouvelle salle d'Assemblée...

M. le Président.- Ils vous attendaient !

M. Jarry.- ... qui nous offre de meilleures conditions de délibération.

M. le Président.- Et cela vous ouvre des perspectives ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

M. Jarry.- Non, mais je voulais souligner que quand on revient à Nanterre, c'est bon pour tout le monde ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

En tout cas, c'est mieux que de chercher à aller à Courbevoie ! C'est juste comme cela, une petite phrase.

M. le Président.- C'est peut-être un signe, Monsieur Jarry !

M. Jarry.- Peut-être... finalement.

Je voulais simplement, sur ce protocole, faire quelques remarques pour mon groupe.

D'abord, on peut considérer que pour une fois, ce n'est pas trop mal : sur douze mille cinq cent quatre-vingt-dix mètres carrés de surface de logements qui seront construits sur ces terrains qui, à ce jour, appartiennent au Département, si on extrait les commerces, cinq mille trois cent quatre-vingts seront dévolus au logement social, cela fait 27 % du programme, ce sont des chiffres que l'on voit rarement ici.

Mais, j'allais dire, cela ne prend pas en compte les retards accumulés, la construction insuffisante de logements sociaux, qui conduisent à la crise d'aujourd'hui : comme cela a été dit, huit cent mille familles en attente d'un logement... j'aime bien dire « HLM » en le traduisant : habitation à loyer modérée, alors qu'il s'en libère quatre-vingts mille par an.

Et j'ajoute une petite phrase, puisque tout à l'heure, vous avez dit : « Comme on ne construit que des programmes mixtes, comme il n'y a plus de possibilité pour l'instant de vendre des logements, on n'en construit plus » : je vous signale que même lorsqu'on construisait beaucoup de programmes de logements dans les Hauts-de-Seine, la part de logement social était très faible.

J'ai pris Puteaux, parce que ce sont eux qui vont acheter le terrain, mais Puteaux, par exemple, participe de cette insuffisance de construction de logements sociaux, puisque leur pourcentage actuel est de 28,3 %, alors qu'il était de 30,7 % il y a vingt ans...

M. le Président.- Ils sont au-dessus de la loi.

M. Jarry. - Pourtant, d'après les chiffres fournis par la DRIHL, en 2022, il y avait quatre mille deux cent cinquante-six foyers qui étaient en attente d'un logement social et qui demandaient en priorité Puteaux, en premier choix. Il y a donc indéniablement de la demande.

Je pense que le Département aurait pu, et même aurait dû, être un peu plus exigeant, puisque le terrain lui appartient. En effet, qu'on ne s'y trompe pas : pour sortir de la crise du logement, de son volet social, il faut, dans la métropole, que toutes les villes qui sont en dessous du seuil minimum de la loi SRU, 25 % – vous voyez qu'il y a des lois qu'on applique... celle sur l'immigration, il faut l'appliquer, mais celle-là, visiblement, ce n'est pas tout à fait la même chose –, construisent ces logements manquants à un rythme nécessaire, et il faut dans toutes les autres villes construire au minimum 30 % de logements sociaux en moyenne dans le flux.

Le Schéma régional de l'habitat pour la période 2024-2030 proposé par la Région Ile-de-France – présidée par votre collègue et amie politique Valérie Pécresse – et l'État représenté par Marc Guillaume, le Préfet de Région, s'est d'ailleurs emparé de cet objectif, en proposant que le pourcentage à construire dans le flux soit modulé en fonction du pourcentage de logements sociaux. Par exemple, pour Puteaux, puisque je suis allé regarder, c'est 25 % borne basse dans certaines opérations et borne haute 40 % ; c'est ce qui est mis en débat actuellement dans le SRHH.

Si on ne tient pas ces objectifs – tous ceux qui sont en dessous de 25 % rattrapent rapidement et les autres continuent de mettre 30 % dedans –, tout le reste n'est que du « bla-bla » sur la raison de la crise et masque une volonté de ne pas résoudre ce grave problème du logement. On peut se demander jusqu'à quand.

C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra de voter ce rapport, d'autant que le Conseil départemental maintient sa décision de ne pas subventionner les projets des Villes qui participent à l'effort lorsqu'elles ont plus de 30 % de logements sociaux sur leur territoire, ce qui revient à exiger qu'elles ne construisent plus de logements sociaux.

Rappelons une nouvelle fois que le logement social s'adresse aux populations modestes et intermédiaires ; je pense ici aux infirmières ou infirmiers, aux personnels soignants, aux enseignants débutants, aux agents des collectivités territoriales, comme aux caissiers ou aux personnels d'entretien ; il ne s'agit ici que d'exemples, je le redis, puisque

la tendance est de porter l'idée que le logement social ne serait que pour des gens qui sont en difficulté sociale, alors que tout le monde sait que ce n'est pas le cas.

Répetons-le, toutes les villes qui sont en deçà de 30 % de logements sociaux ou qui n'en intègrent pas au moins 30 % dans les opérations nouvelles ne font que creuser le déficit et aggravent la crise du logement. Visiblement, on n'est pas soumis à la même logique pour le logement que pour l'énergie renouvelable, où on se dit qu'il faut absolument une solidarité entre les Communes. Pour l'instant, sur la question du logement social, ce n'est pas le cas.

Merci à vous.

M. le Président.- Si vous voulez intervenir, Monsieur Baguet, allez-y.

M. Baguet.- Merci, Monsieur le Président.

Notre collègue rappelle son obsession de la construction de logements sociaux, ce qui n'est pas chose facile, je le signale, parce que ce n'est pas en décrétant des chiffres qu'on réalise du logement social. Je suis dans une ville en carence, mais l'État lui-même a dit qu'il ne ferait pas mieux que le maire de Boulogne-Billancourt dans la construction de logements sociaux. À un moment, il faut quand même faire le lien entre ce que l'on souhaite et ce que l'on peut faire. Il faut prendre en compte la capacité d'acceptation de nos concitoyens, la capacité de densité. Sur GPSO, nous avons un PLUi aujourd'hui en réflexion, nous avons une contrainte très forte de la part de l'État qui nous dit qu'il faut faire du logement dans tous les coins, surélever, densifier, y compris dans une des villes les plus denses d'Ile-de-France qui est ma commune ; de l'autre côté, on nous dit qu'il faut faire 30 % de pleine terre, vous votez, avec vos amis écolos, le SCOT métropolitain en interdisant les zones de réhabilitation de foyers insalubres, vous empêchez de construire des centres logistiques en bord de Seine qui pourraient permettre de dégager des surfaces... On est dans une véritable schizophrénie ! Effectivement, il faut trouver un équilibre dans cette situation.

Vous évoquez le logement social : on l'a vu hier à la MGP, puisqu'on nous a demandé d'émettre un avis sur le SDRIF-E métropolitain, avis qui a été émis de façon extrêmement tenue, avec quatre-vingt-quinze voix pour, cinquante-six contre et douze

abstentions. On voit bien que, tous autant que nous sommes, nous avons la volonté de faire des choses, mais que ce n'est pas si simple.

Et puisque vous nous interpellez, mon cher collègue, je vais vous interpeller sur le MPH : Patrice Leclerc, en collaboration avec Patrick Ollier, veulent absolument nous faire voter le MPH d'urgence. Je vous rappelle, mon cher collègue, que si c'est voté par la Métropole du Grand Paris, cela veut dire transfert de compétence du logement social à la Métropole du Grand Paris. On a déjà du mal à gérer, dans nos Communes, ce logement qui est séparé par la compétence aménagement confiée à la Métropole et, par délégation, aux Territoires. Je pense que si vous votez ce MPH, mes chers collègues, on va dans le mur ! La seule solution est que le logement reste de compétence locale – municipale, ou au niveau du bloc communal – et qu'il y ait un lien avec le Département ; si on laisse filer le logement social à la Métropole, tous vos beaux discours sur les constructions, la gestion, les attributions vont voler en éclats !

M. le Président.- Merci, Monsieur Baguet.

Juste un ou deux points, Monsieur Jarry, sur votre intervention, en complément de ce que vient de dire Monsieur Baguet.

Vous dites que la loi n'est pas appliquée. Mais rappelez-vous : la loi, initialement, imposait 20% de logements sociaux, et beaucoup de communes ont fait des efforts pour atteindre ou se rapprocher de ce seuil – même si, on l'a dit, le foncier est rare et cher dans nos villes. Et puis une nouvelle loi a été votée par le Parlement et, du jour au lendemain, on a changé les règles, on est passé de 20% à 25%. Et on a dit aux maires : « Vous ne respectez pas la loi, vous devez atteindre 25%. » Ceux qui avaient fait des efforts pour arriver à 21% sont redevenus des « mauvais élèves » parce qu'ils ne respectaient pas ce nouveau taux SRU. Et il y a des sanctions, des sanctions sévères, qui sont appliquées par l'Etat, avec des pénalités qui peuvent être très élevées pour certaines communes, et cela peut même aller jusqu'à ce que le Préfet reprenne la main en délivrant lui-même les permis de construire. Pour autant – et ce n'est pas une critique, c'est un constat – je n'ai pas encore vu que, lorsque l'Etat reprend la main sur les permis, cela entraîne plus de constructions de logements sociaux que quand c'est le maire qui les délivre. Cela montre bien, si l'on ne veut pas être démagogue, qu'il y a un vrai problème dans certaines communes pour faire du logement social, et qu'il ne suffit pas de fixer un taux par la loi pour le régler.

Vous trouverez toujours l'exception qui confirme la règle, avec un maire qui, vraiment, n'en veut pas, mais pour côtoyer comme vous beaucoup de maires de notre Département, je peux vous dire qu'ils souhaitent atteindre le seuil de 25%.

Mais le problème est complexe, personne ne peut le nier. Cela a été évoqué par Monsieur Baguet : combien y a-t-il d'intervenants pour le logement social ? On nous dit qu'il va y avoir une nouvelle loi, que le ministre y travaille, qu'en même temps, Monsieur Woerth y réfléchit aussi dans le cadre de la mission sur la décentralisation que le Président de la République lui a confiée. Mais déjà, essayons de trouver la bonne échelle, pour qu'il y ait un opérateur, et qu'on simplifie vraiment ce secteur. Parce qu'aujourd'hui, vu le nombre d'acteurs qui s'occupent d'une façon ou d'une autre du logement, c'est impossible de s'y retrouver et d'être efficace. C'est un peu comme ce qu'on a voté ce matin sur les énergies : tout le monde en parle, tout le monde s'en occupe, mais cet éparpillement ne permet pas d'avoir une action efficace et rapide.

Concernant le fait qu'on ne voudrait pas financer dans les villes qui ont plus de 30% de logement social, je maintiens que c'est faux. On n'est pas favorable à ce que tous les logements sociaux soient regroupés dans les mêmes quartiers, parce qu'on est favorable à la mixité, et je crois d'ailleurs que vous-même, Monsieur Jarry, vous vous employez à intégrer de la mixité, et on vous aide, au-delà de l'ANRU, avec le financement que nous apportons dans le cadre du dispositif départemental « Quartier d'avenir ».

C'est pourquoi, au-delà de 30%, on finance du logement social, mais en PLS qui, comme le prévoit la loi, entre bien dans le décompte des logements sociaux. Car si on ne finance pas de PLS, s'il n'y a pas de LLI, que va-t-il se produire à terme, Monsieur Jarry, s'il n'y a que du PLAI ou du privé ? Les classes moyennes ne pourront plus se loger dans nos communes, car elles dépassent les plafonds pour être logées en PLAI, mais elles n'ont pas pour autant les ressources suffisantes pour trouver dans le privé ou pour acheter. Si vous n'avez pas de PLS et de LLI, vous faites fuir les jeunes cadres.

Si, dans les communes où il y a plus de 30% de logements sociaux, vous nous déposez des dossiers en PLS, pour permettre à ces populations de rester – car vivre en société en bon équilibre, c'est assurer la présence de toutes les catégories sociales, ce n'est pas être aux deux extrêmes –, le Département apporte son financement, et d'ailleurs, dans le cadre du renouvellement urbain, on finance même le PLAI quand il s'agit de compenser ou de restituer. Ne dites donc pas qu'on ne finance pas le logement social, ce n'est pas vrai.

Après, le problème n'est pas uniquement celui de la construction, c'est aussi le problème du taux de vacance, du *turnover*, et je sais que vous le savez, depuis le nombre d'années que vous travaillez sur ce sujet. Dans les Hauts-de-Seine, on est parmi les départements où le taux de rotation est le plus bas, de l'ordre de 3 à 4% seulement. Et pourquoi est-il si bas ? Parce que, justement, il n'y a pas assez de PLS et pas assez de LLI. Or il y a des habitants du parc social qui, au fil des années, voient leur situation s'améliorer, et ils pourraient quitter le PLAI qu'ils occupent pour aller vers du PLS, cela libérerait des logements.

Vous prenez l'exemple des QPV. J'en sais quelque-chose, j'ai été maire de Châtenay-Malabry pendant vingt-cinq ans, et dans la cité-jardin de la Butte Rouge, il n'y a pas de surloyer. Pourquoi les gens, même si leur situation s'est améliorée, partiraient-ils ? Il y a trois mille logements sur soixante-quatre hectares, ce ne sont pas des tours, le cadre de vie est agréable, donc ils restent.

Autre phénomène : la décohabitation. Vous avez des logements qui, au début, étaient occupés par des familles, avec quatre ou cinq personnes. Puis les enfants grandissent, ils quittent le logement de leurs parents, puis le mari décède, et on se retrouve avec une personne dans un cinq-pièces. On peut aller les voir, leur demander s'ils ne souhaitent pas déménager dans un logement plus petit, mais la réponse, vous le savez comme moi Monsieur Jarry, vous avez aussi été maire longtemps, est « non », en disant : « Mais je vais faire quoi de tous mes meubles ? Et puis cela fait quarante ans que je suis là, j'y suis attaché. »

Vous le voyez, le sujet est plus complexe que simplement pointer telle ou telle raison particulière. Et je crois que, tous ensemble, effectivement, il faut qu'on réfléchisse pour améliorer les conditions du logement, en Ile-de-France mais pas uniquement. Il me semble qu'à une époque, parce qu'il fallait construire du logement social, un ministre en a fait construire beaucoup dans sa région et dans sa propre ville. Aujourd'hui, ils sont toujours vides. Pourquoi ? Il n'y a pas d'emplois. C'est bien de construire des logements, mais s'il n'y a pas l'environnement qui convient, cela ne sert à rien. L'argent qui a été dépensé là, peut-être qu'il aurait été plus pertinent que l'Etat le mette pour aider un peu plus dans les villes où le foncier est cher, plutôt que de leur mettre des pénalités... A un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut. Là, l'Etat dit : « Vous ne respectez pas le taux SRU, on vous taxe. » Il pourrait avoir une autre politique, en disant : « Là où le foncier est très élevé,

j'abonde et je donne des ressources supplémentaires. » Cela pourrait sûrement contribuer à améliorer la situation.

Je ne serai pas plus long sur ce sujet, on pourrait en parler tous les deux très longtemps, on le fera si vous voulez pendant le déjeuner tout à l'heure.

Monsieur Boudy voulait intervenir.

M. Boudy.- Oui, Monsieur le Président.

Je pense que si on veut favoriser le développement du logement social, il faut aussi que les efforts soient récompensés par l'État. Ce n'est pas le cas, et en tout cas ce n'est pas le sens des dispositions qui sont prévues à l'article 71 du projet de loi de finances, ex-article 6, sur lequel un certain nombre de nos collègues parlementaires ont fait des amendements, mais sans succès, puisqu'ils n'ont pas été retenus à l'Assemblée en deuxième lecture, et donc ils passeront au 49.3 en cours d'adoption, si je puis dire. Il s'agit de prévoir une exonération non compensée de taxe foncière pour les rénovations de logements sociaux de plus de quarante ans, et cela pour une durée de quinze à vingt-cinq ans ; c'est un signal extrêmement négatif envoyé aux Communes qui portent avec honneur et dignité d'importants parcs sociaux. On le sait, et on est nombreux dans cette salle à avoir des parcs de logements sociaux, ce sont aussi des dépenses plus importantes qu'on fait, évidemment, avec bonne volonté et c'est nécessaire, mais il ne faudrait pas que l'on soit les premières victimes par une taxation par l'État sans exonération.

Si l'État veut aider la rénovation du logement social, qu'il l'aide vraiment, avec ses propres deniers, pas aux dépens des collectivités, qui ont, comme le Département, de moins en moins de ressources pour le faire.

M. le Président.- Très bien, merci Monsieur Boudy.

Je mets le rapport 23.222 aux voix.

Qui est contre ?

Abstention des deux groupes de l'Opposition.

La Majorité est pour.

Rapport n° 23.203 – Boulogne-Billancourt – Bail emphytéotique administratif pour la création d'une Maison de répit.

On passe au 23.203, concernant la ville de Boulogne-Billancourt, avec un bail emphytéotique administratif pour la création d'une Maison du répit.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.204 – Fontenay-aux-Roses – Acquisition de trois parcelles.

Rapport 23.204 : il s'agit de l'acquisition de trois parcelles à Fontenay-aux-Roses.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.205 – Mise en réforme de biens divers départementaux.

Rapport 23.205 : la mise en réforme de biens divers départementaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.206 – Louage de choses – Compte-rendu – Janvier 2022 à décembre 2022.

Rapport 23.206 : le compte-rendu de janvier à décembre 2022 du louage de choses.

Je n'ai pas d'intervenant.

Même vote : unanimité.

ENVIRONNEMENT

Rapport n° 23.207 – Élaboration d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT).

Sur le rapport 23.207, pour l'élaboration d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires, j'ai deux inscrits : Monsieur Benarafa et Monsieur Datcharry.

Monsieur Benarafa, on vous écoute.

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, à cette séance, on est vraiment à un tournant important pour le Département. D'abord, il y a eu cette politique sur l'énergie ; j'en avais appelé dès le début de mon mandat à ce qu'on ait une vraie politique de l'énergie et c'est fait. Avec cette délibération, j'ai l'impression que cette démarche d'adaptation au changement climatique, qui va s'inscrire dans cette politique de transition écologique et solidaire, marque aussi vraiment un tournant.

Je voudrais donc féliciter les services départementaux en charge de la transition écologique d'avoir répondu avec succès à cet appel d'offres de l'Ademe, un organisme hautement qualifié pour diagnostiquer les vulnérabilités et les opportunités de notre Département face aux conséquences climatiques, mais aussi d'adapter les politiques, d'anticiper les risques, et donc d'agir très concrètement.

Il s'agira d'avoir une politique de transition écologique ambitieuse et de réparer ce que le GIEC a qualifié « d'injustice climatique ». L'Ile-de-France, d'après l'Ademe, est particulièrement exposée au changement climatique. Le réchauffement moyen enregistré y est déjà de plus 2 degrés depuis 1950 – contre 1,1 degré pour le réchauffement global – avec pour conséquence, évidemment, la fragilisation des écosystèmes naturels et des modèles économiques, tout en touchant particulièrement les personnes vulnérables.

L'urbanisation et son étalement sont un facteur majeur de la modification du climat local. La région parisienne est devenue à elle seule un îlot de chaleur, avec des températures qui peuvent être dix degrés plus élevées la nuit qu'en zone rurale en période de canicule, avec une surmortalité de +200 % des habitants d'Ile-de-France. Entre 2014 et

2019, cinq mille cinq cents décès sont la conséquence directe des canicules dans notre région.

À la dernière Assemblée plénière, je vous avais suggéré d'octroyer des aides aux habitants qui se situent dans les îlots de chaleur, pour qu'ils puissent s'adapter aux canicules.

Aussi, quand sera venu le moment d'élaborer cet agenda 2030, nous espérons que vous agirez en priorité, sous les conseils de l'Ademe, sur celles et ceux qui ne peuvent pas fuir la chaleur, à savoir les plus précaires et, évidemment, les écosystèmes naturels. Oui, les quartiers populaires doivent devenir la géographie prioritaire de l'adaptation au changement climatique.

Lors des dernières canicules, on a pu mesurer le cumul des difficultés qui rendent le dérèglement climatique plus difficile à vivre dans les quartiers populaires : précarité des habitants, mauvaise isolation des logements, difficultés d'accès aux espaces verts et à l'eau de rafraîchissement, densité d'occupation des logements et des espaces collectifs, ce qui crée évidemment des conflits d'usages, sachant qu'en plus, le taux de départs en vacances de cette population reste beaucoup plus faible.

Ces quartiers ont donc besoin d'une politique volontariste d'adaptation au réchauffement climatique, et les acteurs de la transition ne doivent pas rester les grands absents des contrats de Ville.

Deuxième point, la résistance et la résilience de la biodiversité du département : l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration, tout comme la diminution de l'enneigement sont des paramètres de raréfaction de la ressource en eau, et ce sont d'abord nos espaces naturels qui vont en souffrir. Pour accompagner l'évolution de la biodiversité face à un climat plus chaud et plus sec, il faudra sans doute créer des corridors de végétalisation qui s'étendront du sud au nord du département, d'une boucle de la Seine à l'autre rive ouest. Nos rares forêts et nos zones humides servent de refuge à la biodiversité et il est essentiel de les protéger et d'accélérer la reconquête de nouveaux territoires désartificialisés. La biodiversité aura besoin de nous, car nous aurons besoin d'elle pour revégétaliser et nous protéger de la chaleur. La résilience du territoire francilien dépend aussi de la santé de sa biodiversité.

Sachez, pour finir, et je me répète, que l'engagement politique du Département de conduire cette démarche d'adaptation au changement climatique selon une stratégie accompagnée par l'Ademe nous réjouit évidemment au plus haut point, et si vous créez une commission spéciale pour superviser cette démarche, des représentants de notre groupe seraient ravis de la rejoindre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Benarafa.

Vous l'avez souligné au début de vos propos, vous savez que le Département fait beaucoup pour combattre ce qu'on appelle les « îlots de chaleur ». Nous le faisons avec nos grands parcs existants, mais nous avons aussi comme ambition d'augmenter de vingt hectares nos espaces naturels sensibles, et je crois que nous y sommes quasiment arrivés, courant de l'année prochaine ; nous en sommes déjà à l'heure actuelle à dix-sept hectares et nous serons peut-être au-delà à la fin du mandat.

On le fait aussi dans nos voiries départementales. À chaque fois qu'on refait la voirie, vous avez vu qu'on revégétalise, et beaucoup plus qu'avant, avec des essences d'arbres différentes, parce que maintenant, les choses ont évolué, on vous dit qu'il ne faut plus mettre les mêmes arbres, etc.

On le fait, et vous êtes enseignant, avec les « îlots verts », les cours d'école dans nos collèges.

Après, vous parlez des quartiers où il y a des logements ; là, il n'y a pas de voie départementale, il n'y a pas forcément de cour de collège, mais ce sont des voiries communales ; les Communes peuvent faire et je suis prêt à les aider, vous l'avez à peine dit, par les contrats de Ville. Au lieu de déposer toujours des demandes pour financer, ce qui est bien, et c'est nécessaire, une crèche, une école élémentaire, si elles déposent des dossiers pour végétaliser les cours d'école, comme on le fait dans le département, si elles en déposent pour refaire les voiries communales, comme on le fait sur nos voiries départementales, je ne suis pas contre, mais je ne vais pas non plus intervenir là où ce n'est pas mon domaine.

Une fois encore, déposez-nous ce type de dossier, et dans le cadre des contrats de Ville, ce sera avec plaisir que nous financerons.

Je mets donc... Ah non, Monsieur Datcharry, pardon... J'allais vous oublier !

M. Datcharry.- Il ne faut pas m'oublier quand même.

M. le Président.- Vous étiez tellement occupé avec votre voisine que je ne voulais pas vous déranger.

M. Datcharry.- Oui, mais nous étions très concentrés sur la préparation de mon intervention, justement !

Monsieur le Président, chers collègues, l'impact du réchauffement climatique s'impose à nous chaque jour davantage, comme le rappelle ce rapport. Les collectivités doivent impérativement renforcer leur implication dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous le savons, il faut pour cela plus de moyens pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Nous devons aussi contribuer activement au changement des modes de production et de consommation et à la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau.

Nous devons nous préparer aux effets de ce changement climatique, qui sont de plus en plus visibles, plus fréquents, voire plus brutaux, et que l'ensemble des pouvoirs publics n'ont sans doute pas suffisamment anticipés.

Alors que tout s'accélère, il faut mieux évaluer les nouveaux risques, mieux mesurer notre vulnérabilité face aux phénomènes récurrents d'inondation, de sécheresse, de canicule et leurs conséquences sur nos modes de vie, sur notre habitat, notre environnement et notre santé.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter que le Département ait été retenu pour l'appel à projets de l'Ademe sur l'adaptation des territoires au changement climatique. Notre collectivité jouera un rôle moteur sur cette question et c'est une bonne chose.

Pour terminer, je voudrais élargir un peu notre réflexion sur ces enjeux en dépassant le cadre de ce rapport.

S'adapter au changement, c'est mieux agir localement, mais c'est aussi penser globalement, en continuant à travailler avec les territoires du sud qui ont encore plus besoin que nous de solutions et de moyens.

S'adapter, enfin, c'est aussi considérer que le nombre de réfugiés climatiques continuera à s'accroître dans l'avenir. C'est donc notre effort de solidarité envers eux qu'il faut dès maintenant préparer, tant au plan départemental que national.

Je vous remercie.

M. le Président.- C'est ce que nous faisons, nous étions ensemble au Bénin.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.208 – Demande de subvention au titre du Fonds vert 2023 – Travaux d'aménagement de l'extension B du parc du Chemin de l'Ile.

Rapport 23.208 : il s'agit d'une demande de subvention au titre du Fonds vert pour des travaux d'aménagement de l'extension B du parc du Chemin de l'Ile.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Rapport n° 23.223 – Commune de Puteaux – Contrat de développement Département-Ville – 2024-2026.

Rapport 23.223 : il s'agit du Contrat de développement départemental 2024-2026 avec la Commune de Puteaux.

L'Opposition ne prend pas part au vote.

La Majorité est pour.

**Rapport n° 23.224 – Commune de Nanterre – Contrat de développement
Département-Ville – 2024-2026.**

Rapport 23.224 : il s'agit toujours d'un contrat de développement Ville-Département pour 2024-2026, cette fois pour la Commune de Nanterre.

Le groupe Socialistes et Écologistes ne prend pas part au vote.

Le groupe Communiste vote avec la Majorité.

M. Baguet.- Qu'est-ce que c'est que ce sectarisme ?! Il faut voter tous les Contrats de développement !

**Rapport n° 23.223 – Commune de Garches – Contrat de développement
Département-Ville – 2021-2023 – Avenant.**

M. le Président.- Même chose pour Garches... Non, là, il s'agit d'un avenant pour redéployer en interne.

La Majorité vote.

L'Opposition dans son ensemble ne prend pas part au vote.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n° 23.226 – Habitat – Aides départementales aux particuliers.

Rapport 23.226 : il s'agit de l'aide départementale aux particuliers concernant l'habitat.

J'ai une inscrite : Madame Tilly. Vu l'heure... Non ? (*Madame Tilly fait un signe de tête négatif.*)

Je n'ai donc pas d'inscrit.

C'est voté à l'unanimité.

Rapport n° 23.227 – Institut des Hauts-de-Seine – Subventions de fonctionnement et d'investissement – 2024.

Rapport 23.227 : la subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2024 à l'Institut des Hauts-de-Seine.

J'ai deux inscrites : Madame Brobecker et Madame Genthon.

Vu ce que vous avez déjà dit ce matin, si c'est pour dire le plus grand bien, on peut peut-être s'en dispenser... Non ? Madame Genthon veut encore dire du bien ! Allez-y !

Mme Genthon.- Non, je veux rattraper, parce qu'effectivement, l'Institut des Hauts-de-Seine fait un travail formidable, donc je ne vais pas détailler ce qu'il fait, on le sait tous, on est très content et on espère que cela va continuer, évidemment. Je voudrais seulement rectifier, puisque tout à l'heure, lors de mon intervention, j'ai parlé du site internet familles monoparentales qui est géré par l'Institut des Hauts-de-Seine, qui a été créé il y a douze ans, alors même que le sujet n'était pas encore d'actualité, et je me suis fait un petit peu rabrouer tout à l'heure, parce qu'en réalité, elles font un travail formidable et ce site est très utile. Je suis désolée si j'ai fait comprendre le contraire. Je voulais simplement dire que la thématique des familles monoparentales est un sujet tellement important, et qu'il y a tellement de grosses difficultés qu'un site internet ne peut pas, à lui seul, répondre aux besoins et que notre collectivité doit s'y atteler, et elle va le faire, je le sais.

Je voulais seulement rectifier sur la qualité du travail de l'Institut des Hauts-de-Seine sur l'ensemble des sujets.

M. le Président.- D'accord, vous aviez émis un petit doute sur un sujet, vous faites votre *mea culpa*, et donc j'ai bien fait de vous redonner la parole. Tout va bien !

Madame Brobecker ?

Mme Brobecker.- Pareil, un grand merci.

M. le Président.- Merci beaucoup pour la politique que nous conduisons à travers l'Institut.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.228 – Subvention pour l'amélioration du logement social – Hauts-de-Seine Habitat et Hauts-de-Bièvre Habitat – Programmes 2023.

Rapport 23.228 : il s'agit des subventions pour l'amélioration du logement social à Hauts-de-Seine Habitat et Hauts-de-Bièvre Habitat.

Je n'ai pas d'inscrit.

Tous ceux qui sont membres du Conseil d'administration et moi-même ne prenons pas part au vote.

Pour le reste, il est adopté à l'unanimité.

EXAMEN D'UN VŒU

Vœu présenté par Madame Genthon au nom du groupe Gauche citoyenne, communiste et républicaine relatif à la paix au Proche-Orient.

J'ai reçu un vœu du groupe Gauche citoyenne, communiste et républicaine. Or, mes chers collègues, ce vœu est irrecevable en vertu de l'article 27 – section 7 du chapitre 1^{er} du règlement intérieur de notre Assemblée départementale approuvé le 13 juillet 2021, qui dit que tout groupe peut déposer un vœu d'intérêt strictement départemental à l'occasion des réunions de l'Assemblée départementale.

Ce n'est pas le cas, donc notre séance est terminée.

Je vous souhaite de bonnes fêtes. Vous avez, comme chaque année, un petit cadeau qui vous attend, mais vous aurez une surprise dans vos bureaux respectifs, puisqu'on a joint aux chocolats traditionnels un livre sur le Petit château de Sceaux et une lithographie tirée du musée Albert-Kahn, mais c'était un peu important, donc c'est dans vos bureaux ou auprès de vos collaborateurs. Bonnes fêtes à tous et à l'an prochain !

(la séance est levée à 13 heures 50)

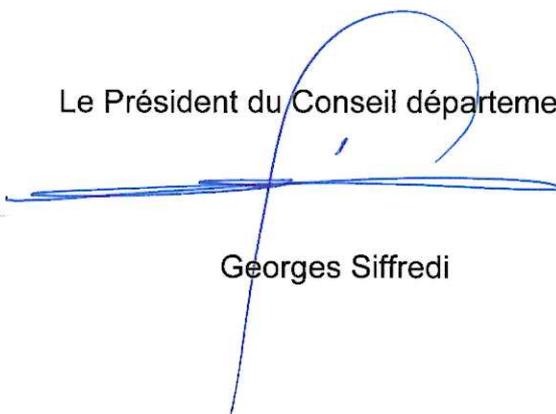
-:-:-:-

Le secrétaire de séance



Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental



Georges Siffredi